

SEANCE DU 12 AVRIL 2003 (matin)
Comptes rendus 2002

6533

DETTES CONSOLIDEES DE LA VILLE DE GENEVE AU 31.12.2002

NO	Taux de l'emprunt	Date Emission	Date Echéance	VALEUR AU 01.01.2002	EMISSIION 2002	RECHERCHES 2002	VALEUR AU 31.12.2002	INTERETS FAUCONN 2002
	%			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
GENRE D'EMPRUNT 2210 - EMPRUNTS PUBLICS								
1	5.50	31-mars-05	31-mars-05	150'000'000	0	0	150'000'000	8'250'000
2	4.25	5-mai-06	5-mai-04	200'000'000	0	0	200'000'000	8'500'000
3	4.00	17-mars-07	17-mars-07	200'000'000	0	0	200'000'000	8'000'000
4	3.00	25-jan-06	25-jan-06	200'000'000	0	0	200'000'000	7'900'000
5	4.50	15-août-00	15-août-06	590'000'000	0	0	1'00'000'000	4'530'000
Sous total				850'000'000	0	0	850'000'000	38'180'000
GENRE D'EMPRUNT 2210 - A.N.S.								
1	5.00	21-avr-03	21-avr-03	20'000'000	0	0	20'000'000	1'800'000
2	6.125	15-jan-04	15-jan-02	25'000'000	0	20'000'000	0	489'792
3	4.875	25-sept-05	25-sept-05	35'000'000	0	0	30'000'000	875'893
Sous total				60'000'000	0	20'000'000	48'000'000	1'444'782
GENRE D'EMPRUNT 2214 - ETAT (GENEVE)								
1	4.25	25-mars-97	25-mars-02	30'000'000	0	20'000'000	0	367'842
Sous total				30'000'000	0	20'000'000	0	367'842
GENRE D'EMPRUNT 2219 - BONNOR CAISSE								
1	6.50	15-déc-02	15-déc-02	50'000'000	0	50'000'000	0	1'068'444
2	5.00	22-jan-03	22-jan-03	60'000'000	0	0	60'000'000	1'068'000
3	4.375	20-sep-06	25-oct-03	20'000'000	0	0	20'000'000	875'000
Sous total				130'000'000	0	50'000'000	70'000'000	3'044'444
GENRE D'EMPRUNT 2216 - PLACEMENTS PRETS								
1	4.25	25-mai-04	25-mai-04	70'000'000	0	0	70'000'000	2'978'000
2	3.68	8-nov-07	8-nov-07	220'000'000	0	0	220'000'000	7'751'181
3	4.25	25-sept-03	25-sept-09	75'000'000	0	0	75'000'000	3'187'900
4	3.54	18-nov-09	18-nov-04	220'000'000	0	0	220'000'000	8'167'488
5	2.80	15-mars-01	15-mars-11	75'000'000	0	0	75'000'000	2'942'228
6	3.85	31-mars-01	31-mars-11	75'000'000	0	0	75'000'000	2'909'333
Sous total				730'000'000	0	0	730'000'000	28'932'733
TOT. M.				1'788'880'000	0	50'000'000	1'968'000'000	74'262'071

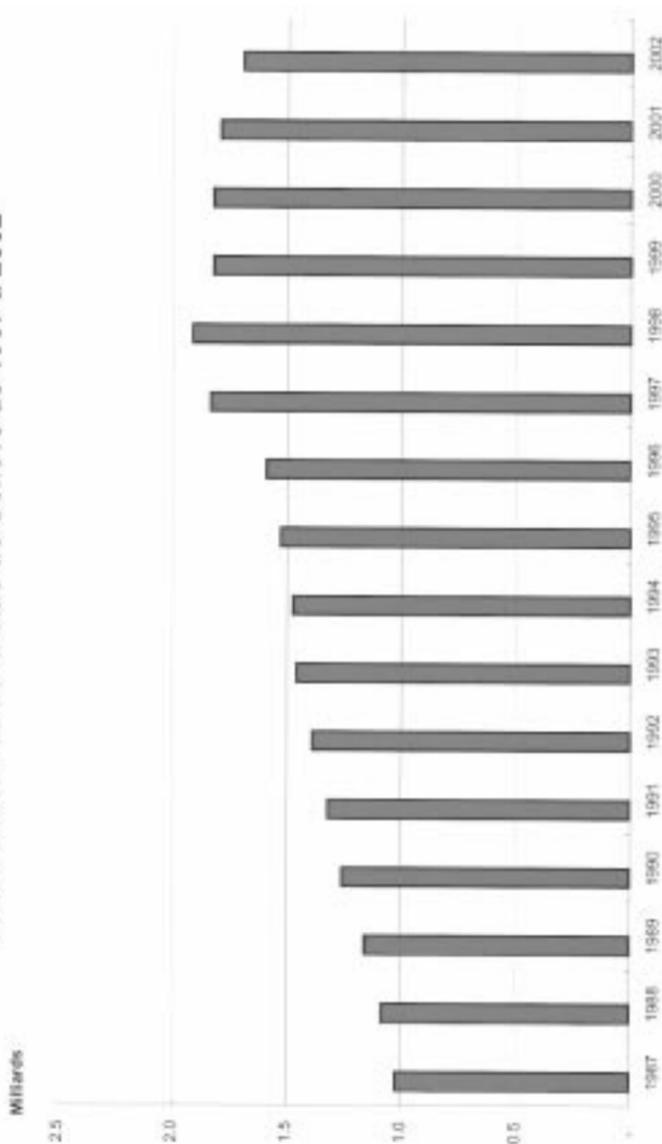
Tableau N° 9

DETTES CONSOLIDÉES DE LA VILLE DE GENÈVE AU 31.12.2002

RECAPITULATION DES INTERETS RELATIFS A L'ENSEMBLE DES DETTES	
intérêts des dettes consolidées de la Ville de Genève (voir ci-dessus)	74287811
intérêts sur les Fonds spéciaux (02378.100153)	891299
intérêts aux créanciers (32001 + 32188.100153)	52884
intérêts sur refinancement anticipé des emplois CAP (02917.100153)	815899
	75478795
REPARTITION DES INTERETS DANS LES SERVICES MUNICIPAUX	
intérêts affectés dans les divers services de l'administration municipale (rubr. 29240)	68843775
intérêts sur refinancement rattachés versés des paramètres (02217.001080)	3388882
intérêts rattachés (42507.100153)	2168233
intérêts non répartis sur crédits (100153)	8518748
	75478795

1) Cap 3.500,35% + 0.125 spread	du 07/05/01 au 07/11/05
Swap 3.50%	du 07/11/06 au 08/11/07
2) Cap 3.500,35% + 0.18% spread + 0.56% prime unique	du 18/06/01 au 18/11/04
3) Swap 3.6575% + spread	du 15/03/01 au 15/03/11 (refinancement chaque 6 mois)
4) Swap 3.88% + spread	du 20/03/01 au 20/03/11 (refinancement chaque 6 mois)

Dette consolidée de la Ville de Genève de 1987 à 2002



SÉANCE DU 12 AVRIL 2003 (matin)
Comptes rendus 2002

PERSOINNEL OCCUPÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
(poste de travail administrativement attribué, services à l'engagement ou personnel temporaire)

Tableau N° 10

RECAPITULATIVES

Noms	Comptes 2002												Total	Densité 2011			
	2010		2011		2012		2013		2014		2015						
	avril	septembre	avril	septembre	avril	septembre	avril	septembre	avril	septembre	avril	septembre					
Autobus	838730230	74,3	80,3	487386,19	8,6	111385,38	3,4	6934238,48	86,9	193237,07	80,0						
Département des services de administration générale	1871220215	103,0	214,0	54473139	13,8	6167142,24	12,7	32362448,84	238,2	117881721	238,0						
Aménagement, construction et route	4076273239	881,8	887,3	712288,89	13,9	4702,46	0,1	44709719,60	474,8	449877487	888,0						
Affaires culturelles	87207244,86	887,9	127,3	27197015,46	94,9	1507648,66	21,8	47348174,80	713,3	387302881	720,0						
Sports et loisirs	47551407,79	434,0	478,3	1387217,80	28,5	1887163,15	3,1	48779308,15	473,1	493844745	893,0						
Autres activités, autres et environnement	35347312,20	466,5	488,0	17627650,38	80,4	1407820,10	24,3	87842268,69	883,3	374333802	483,0						
T O T A U X	28524824230	2322,0	2479,3	846237229	112,7	428126824	19,8	13396596139	1718,1	148448760	1843,0						
F 01 Administration de la ville de Montréal (CMF)	178709600	98,0	98,0	18138,80	3,3			17302227,28	17,3	17388384	19,3						

* Tableau 2002 et nombre de postes correspondant au budget 2002 en basant compte des fluctuations annuelles (calculations courbes régularisées et extrapolations de postes)

Remarque : Les nombres de postes indiqués ne représentent pas les crédits obtenus à l'engagement ou personnel temporaire et régulier, mais tout à fait théoriques et basés à titre indicatif uniquement. Ils comprennent les emplois "Candidatures à venir (Pub Emploi)".

PERSONNEL OCCUPE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

(selon le total personnel et selon descriptif l'engagement du personnel municipal)

Tableau N° 10

RECAPITULATION

Municipales 2018				Municipales 2019				Municipales 2018				Municipales 2019				Municipales 2018				Municipales 2019			
capacité		postes		total		total		total		total		total		total		total		total		total		total	
capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes	capacité	postes
381700	3,2	60700	1,8	17937413	98,1	2762762,20	1,8	-	-	-	-	97935,19	4,3	81038,06	1,8	-734732,60	4,3	0	0	0	0	0	0
119700	2,2	30200	1,8	18997121	314,2	-664601,25	2,8	4,5	1,6	629712,88	11,3	827110,28	11,2	827110,28	11,2	362914,85	26,8	0	0	0	0	0	0
848700	10,8	27000	0,1	49148740	0,08	-7104748,29	-	-	-	-	188738,88	2,8	-197,80	-	-722748,08	1,8	0	0	0	0	0	0	0
1238722	23,8	7138708	17,2	62425104	179,8	-2133783,18	7,0	5,8	-	-	1488761,48	27,2	543821,80	1,8	-674287,18	26,8	0	0	0	0	0	0	0
7837238	20,1	141718	2,6	46376425	683,2	-1481071,28	1,0	-	-	-	231221,88	8,0	21912,16	8,0	-1181028,28	7,8	4	4	4	4	4	4	4
3387315	14,2	7422738	20,9	20740481	526,7	-1186028,75	3,6	3,8	-	-	1707228,28	28,1	18282,10	0,9	282744,28	48,1	0	0	0	0	0	0	0
4738722	87,2	2407381	63,4	221584781	1391,4	-8780411,28	96,0	40,8	-	-	897876,28	88,2	817302,80	33,2	-5789728,28	108,4	1021608	1021608	1021608	1021608	1021608	1021608	1021608
87000	8,1			1782788	18,1	-18278,80	-	-	-	-	19103,80	0,2			-8788,20	8,2	82491	82491	82491	82491	82491	82491	82491

PERSONNEL OCCUPE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
(selon le statut, permanentes et postes vacants à l'ajournement de personnel temporaire)

Tableau N° 10

Noms	Comptes 2001																					
	Noms 2011		Noms 2012		Noms 2013		Noms 2014		Noms 2015													
	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts												
Activités	0 000 000 00	78 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0	80 0		
00001	730 578,10	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0		
00002	730 798,75	25,9	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	
00004	319 262,10	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	
00005	201 238,90	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	
00006	60 718,40	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	
0004	110 283,00	2,3	4,5	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	14 951,95	14,9	
0010	2 150 046,25	27,9	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	
0001	1 119 025,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
0001	1 112 021,00	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	
P.M. Administration de la caisse de retraite (C.A.P.)	4 169 963,00	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0

PERSONNEL OCCUPÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

(graphes de travail permanentes et urbains, ambulants et d'urgence et de services temporaires)

Tableau N° 10

Mois	Comptes 2002									
	Mois 2018		Mois 2019		Mois 2020		Mois 2021		Mois 2022	
	01/01	31/12/2002	01/01	31/12/2019	01/01	31/12/2020	01/01	31/12/2021	01/01	31/12/2022
	41 982 770,40	811,9	887,6	7 232 880,00	12,9	4 251,48	6,1	46 717 200,36	574,5	44 937 487,588,8
2001	851 283,47	9,9	6,6	7 360,20	0,1			18 928,48	0,8	167 340
2002	334 208,00	5,5	5,0		-			154 284,02	5,8	262 888
2101	406 276,00	7,9	6,0	1 778,32	0,0			82 294,79	7,8	86 079
2102	975 041,28	9,0	11,0	1 570 257,20	0,9			1 227 688,88	11,4	778 238
2103	624 817,08	13,8	13,8	80 000,00	1,1			1 158 332,90	15,0	1 875 280
2104	7 450 394,20	14,5	15,0	1 07 460,00	0,1			1 218 773,20	16,8	1 812 228
2105	1 786 792,08	18,8	18,8	1 08 800,00	1,8			1 187 662,90	16,1	1 597 714
2106	2 062 414,46	24,6	25,0	2 440,00	-			2 182 474,48	24,6	2 902 278
2107	2 257 138,79	27,9	28,0	2 440,00	-			2 487 569,65	27,9	2 459 201
2108	31 578 811,90	441,9	440,9	274 288,00	0,0	13 202,40	0,1	31 982 297,40	448,6	22 020 260
2109										480 75

PERSONNEL OCCUPÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
pour les total personnel et coûts directs L'Emploi dans le gouvernement local

Tableau N° 12

Nbre	DEPARTEMENTS SERVICES	Comptes 2002											
		Mois 2003		Trimestre 2003		Mois 2002		Trimestre 2002		Mois 2001		Trimestre 2001	
coûts	personnel	coûts	personnel	coûts	personnel	coûts	personnel	coûts	personnel	coûts	personnel	coûts	personnel
	Affaires culturelles	42 261 244,00	887,8	727,8	2 782 283,49	86,8	13 029 648,00	32,9	6 738 875,86	171,2	9 720 907,00	128,8	1 281,00
2001	Service de l'emploi	809 680,79	7,9	8,5	1 193 570,59	3,1	-	-	504 874,40	8,8	877 426	8,5	-
2002	Administration de services, art et culture	1 138 240,58	17,8	17,8	3 078 088,28	12,2	-	-	7 774 130,80	12,8	13 029,00	17,0	-
2003	Section services culturels	202 812,00	48,0	58,0	307 890,55	8,7	-	-	4 038 958,95	64,8	1 402 300	48,0	-
2004	Adm de culture de Québec	34 811,00	2,9	3,3	-	-	-	-	2 327 120,00	3,3	447 170	3,3	-
2005	Centre multimédia	1 17 370,00	2,5	3,5	-	-	-	-	1 77 150,00	2,4	211 000	3,0	-
2006	Fête de la musique	-	-	-	28 873,00	0,8	-	-	25 872,00	0,3	-	-	-
2007	Plan municipal d'art et de culture	89 450,00	2,0	2,5	88 747,00	1,8	-	-	129 068,88	2,4	249 772	2,3	-
2008	Programme d'art et de culture	8 073 707,76	108,8	142,3	20 718,76	0,8	80 322,73	0,3	9 754 948,25	126,1	8 959 242	114,0	-
2009	Commissariat de l'art et de culture	9 749 050,00	79,9	83,8	2 493 891,00	4,8	-	-	7 381 387,88	82,3	2 327 282	82,3	-
2010	Service de l'art et de culture	8 945 442,88	106,5	111,5	2 783 521,00	10,8	-	-	9 021 968,59	114,0	9 009 480	105,5	-
2011	Service de l'art et de culture	1 362 273,86	14,0	17,0	823 212,00	3,3	-	-	1 028 188,58	17,8	1 288 819	17,0	-
2012	Centre des expositions	547 506,50	5,5	5,0	-	-	-	-	1 407 168,20	8,8	1 517 343	9,0	-
2013	Centre d'interprétation géologique	22 784,80	2,0	2,0	-	-	-	-	211 841,88	3,0	577 851	3,0	-
2014	Musée de la ville	280 527,00	3,0	4,0	-	-	-	-	2 807 527,00	3,8	2 807 528	4,0	-
2015	Musée de la ville	887 432,00	8,0	8,0	-	-	-	-	688 183,80	8,0	1 447 700	9,0	-
2016	Musée de la ville	3 057 170,40	3,0	3,0	-	-	-	-	2 379 714,00	3,0	2 379 714	3,0	-
2017	Musée de la ville	4 021 138,80	4,8	8,0	-	-	-	-	4 813 328,80	4,8	4 813 328	5,0	-
2018	Musée de la ville	2 717 232,36	29,0	32,0	3 811 128,88	14,8	-	-	9 920,58	8,2	-	-	-
2019	Musée de la ville	7 569 482,76	84,0	88,8	24 438,40	1,0	-	-	2 981 786,88	33,8	2 981 787	33,8	-
2020	Musée de la ville	2 883 327,70	34,0	36,0	3 811 128,88	14,8	-	-	7 981 786,88	88,8	7 981 787	89,8	-
2021	Musée de la ville	4 178,20	0,5	0,5	3 811 128,88	14,8	-	-	1 742 281,28	18,1	1 742 281	18,1	-
2022	Musée de la ville	4 08 132,28	4,0	4,8	2 888 888,33	11,3	-	-	4 178,20	0,5	4 178,20	0,5	-
2023	Musée de la ville	1 920 140,40	3,0	3,0	12 100 000,00	47,3	-	-	4 832 241,28	51,2	4 774 219	51,2	-
2024	Musée de la ville	251 064,40	3,0	3,0	-	-	-	-	308 824,48	3,3	323 806	3,3	-
2025	Musée de la ville	-	-	-	-	-	-	-	237 964,48	2,3	237 964	2,3	-

SEANCE DU 12 AVRIL 2003 (matin)
Comptes rendus 2002

6545

PERSONNEL OCCUPE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
(données de travail par municipalité et crédits budgétaires et l'engagement de son conseil municipal)

Tableau N° 18

Budget 2002				Écart				TOTAL						
non-prouvés	réglés	total		provisés	réglés	non-prouvés		réglés	provisés	total				
crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits	crédits			
1 288 321	23 8	1 254 516	37,3	624 2014	715,6	2 112 762,65	1,9	5,5	1 684 716,40	37,2	74 903,68	1,4	6 149 871,30	26,8
39 900	0,4	38 628		38 628	8,9	48 032,28			9 404,28	1,3			37 084,10	1,3
60 700	1,3	76 697,3		76 697,3	18,1	109 652,60			32 955,29	0,1			14 637,70	0,4
20 700	0,4	23 023,2	0,6	23 023,2	58,5	1 823,08	4,0	4,9	34 748,68	0,3			62 208,85	17,8
		6 671,7		6 671,7	8,8	4 828,08							42 308,00	
32 000	0,9	24 658		24 658	3,5	49 718,45			3 000,08	0,1			17 378,45	0,4
79 500	1,9	70 068		70 068	1,3	1 222,08			44 227,48	0,8			6 322,30	0,8
19 000	0,3	24 171,1		24 171,1	2,2	3 224,08			3 961,68	0,1			6 716,15	0,3
215 000	3,9	95 287,8	2,4	95 287,8	19,1	327 544,26	1,6	1,8	62 028,18	0,9			42 228,48	1,2
22 900	0,3	7 487,98		7 487,98	67,9	20 760,48			3 028,28				32 971,48	
120 000	1,8	1 200,08		1 200,08	2,4	1 800,08	1,0		2 198,28	4,0			4 498,18	0,6
28 000	0,3	1 822,98		1 822,98	0,5	8 142,08			2 724,28	0,0			3 000,08	
		5 917,41		5 917,41	6,5	19 423,28			8 423,28				9 384,88	
		32 197,1		32 197,1	3,8	9 984,68							20 081,68	
		285 346		285 346	4,9	20 081,68							40 354,28	
		741 798		741 798	9,5	8 290,28							8 702,48	
		250 094		250 094	3,2	8 102,48							8 702,48	
		482 981		482 981	6,9	675,28							8 702,48	
48 716	0,9	47 716		47 716	6,9				3 974,98	0,1			4 078,48	0,6
89 000	1,6	90 000		90 000	5,6	260 306,68			16 712,88	2,6			31 028,28	0,8
281 000	3,7	90 000		90 000	8,3	8 142,38	83,4		42 668,48	8,7			32 128,38	8,9
137 200	2,9	615,28	1,5	1 145,86	181,9	33 009,88			13 991,48	3,1			37 584,28	3,1
		40 982		40 982	6,5	1 188,28							1 168,28	
90 000	1,6	44 000		44 000	6,6	323 844,76			243 988,38	4,8			17 022,38	6,0
19 000	0,3	27 886		27 886	3,2	70 000,48			10 800,48	2,0			30 186,48	2,0
1 000	--	2 67 191		2 67 191	3,3	6 232,48			4 180,86	--			8 381,48	--

SEANCE DU 12 AVRIL 2003 (matin)
Comptes rendus 2002

6547

PERSONNEL OCCUPE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

(nombre de postes permanents et postes directs à temps partiel et à temps complet)

Tableau N° 10

Budget 2002		Salaire											
Emplois 2002	postes	2001		2002		2003		2004		Total			
		coût	postes	coût	postes	coût	postes	coût	postes	coût	postes		
1 981 250	36,0	1 477 58	2,8	4 877 479	602,2	7 432 723,26	1,8	-	3 445 21,85	6,8	7 902 128,20	7,8	
-	-	-	-	5 847 448	8,5	27 038 00	-	-	3 272 82,28	2,8	-4 935 55	0,8	4 891
709 900	14,4	1 070 00	2,0	1 825 648	181,0	2 032 22,26	-	-	3 11 807,28	8,0	17 956,00	6,3	4 822
2 077 200	4,8	677 10	3,6	4 024 831	483,2	5 404 500,26	1,6	-	111 084,88	2,0	17 800,20	2,8	4 860
-	-	-	-	11 687 196	163,9	11 255 230,15	-	-	41 085,25	1,7	-247 163,58	5,7	4 820
802 800	13,8	-	-	11 687 196	163,9	11 255 230,15	-	-	23 079,88	4,2	-17 027 138,10	-4,2	4 807

PERSONNEL OCCUPÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
(postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement du personnel temporaire)

Tableau N° 10

Nos	DEPARTEMENTS SERVICES	Comptes 2002										
		fixes 30118		situation 2002	temporaires 30119		régulière 30140		total		Rices 30118	
		crédits au 31.12.2002	postes occupés		crédits	postes	crédits	postes	crédits	postes	crédits	postes
	Affaires sociales, écoles et environnement	31941572,25	466,5	490,0	2782650,25	50,4	1438787,10	28,4	40'043'005,60	543,3	37'531'602	486,5
5001	Direction et secrétariat	837055,45	8,0	6,5	407144,70	0,7			977'210,15	9,7	968'223	9,5
5002	Délégation à la petite enfance	1'242'777,60	16,5	19,5	334'895,50	6,1			1'577'673,30	22,6	1'582'232	19,5
500300	Écoles et institutions pour l'enfance	1'909'616,65	20,5	20,5	184'509,30	3,4			1'975'526,15	23,9	1'870'563	20,5
500301	Logistique et conciergerie	4'804'220,90	96,5	87,0	162'764,25	3,0	331'818,89	6,1	4'998'807,75	76,6	4'212'866	69,5
500354	Pâtisseries - pâtisseries scolaires	-	-	-	37'054,10	0,7	1'005'912,25	18,4	1'045'966,35	19,1		
5004	Espaces verts et environnement	14'246'599,35	187,0	188,5	564'459,30	10,3	29'826,01	0,1	14'814'006,90	197,4	14'306'443	188,5
5005	Office de rétat civil	1'318'328,65	15,0	17,0	61'140,50	1,1	9'521'630,02	17,6	1'389'590,65	16,3	1'350'253	17,0
5006	Pompes funèbres et cimetières	671'031,50	8,0	82,5	529'406,85	9,7	85'738,77	1,6	6'926'056,08	94,3	6'922'658	92,5
500700	Social	1'418'778,30	16,0	18,0	383'913,45	6,6			1'780'691,75	24,6	1'632'991	19,0
500750	Exploitation cités sociales	2'242'326,20	30,0	31,5	273'535,65	5,0			2'515'861,85	35,0	2'560'071	31,5
500752	Exploitation immeubles médicaux sociaux	61'942,25	6,5	8,5	18'840,00	0,3			638'264,25	6,8	640'821	10,0
500755	Exploitation clubs d'airés	780'002,10	10,0	10,5	111'448,10	2,0			891'450,20	12,0	801'501	9,0
500756	Immeubles pour l'hébergement social	159'405,00	2,0	3,0	41'862,15	0,8			201'267,15	2,8	164'459	2,0
5008	Délégation à la jeunesse	472'346,70	2,5	4,0	386'676,40	0,7			511'022,10	3,2	368'817	4,0

SEANCE DU 12 AVRIL 2003 (matin)
Comptes rendus 2002

6549

PERSONNEL OCCUPE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
(comptes de travail présentés au CSMA, données d'engagement d'investissement simplifiées)

Tableau N° 10

Budget 2002				Ecart												
Municipalité 2010		ISSE		2010		2011		2012		2013		2014		Total		
coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	coûts	
785281	142	140780	218	2870962	228,7	7800222,26	2,8	3,6	-	9874282,28	26,1	1928118	23	262942,80	40,1	
20740	0,4	-	-	7918282	8,8	-67327,26	-	-	-	287047,9	0,3	-	-	-41922,85	0,2	5021
80740	0,9	-67000	-1,2	7918432	25,8	-239358,20	-	-	-	287288,30	0,2	84002,28	-1,2	-119758,70	4,8	5002
45082	0,8	-402000	-1,4	7918582	23,3	-197901,10	-	-	-	138708,30	0,8	-	-	89232,18	2,8	822080
521980	0,2	-402000	-1,4	47487128	23,1	101212,80	0,8	3,6	-	-67368,28	0,8	-24487,26	-0,3	-89447,25	2,9	50001
50200	0,8	802500	11,2	7920028	18,2	-	-	-	-	-22465,90	-0,2	39221,28	0,1	48388,28	0,8	822080
864900	0,0	-	-	14419442	195,3	-89212,80	-	-	-	488289,30	7,3	2797,20	0,2	342980,30	7,4	5004
201880	0,0	-	-	7129842	17,6	-31204,10	-	-	-	31200,00	0,8	8921,28	0,2	8747,65	0,8	8006
252000	0,0	-	-	8382918	92,6	-61736,60	-	-	-	604406,85	9,2	-	-	-	808	8006
-	-	-	-	7822998	78,6	-318212,30	-	-	-	302913,45	0,8	-	-	-	808	8006
200200	0,0	-	-	27088178	25,1	-317744,80	-	-	-	1,8	19832,88	1,4	-	344208,15	1,4	580780
-	-	-	-	849329	0,6	-27490,20	-	-	-	-1,8	19832,80	0,3	-	-202268,25	-1,2	580780
33221	0,6	-	-	816732	8,6	-27462,80	-	-	-	1,8	19817,20	1,4	-	80718,20	2,9	580780
50200	0,8	-	-	212488	2,8	-1924,80	-	-	-	1,9	-8127,65	-0,1	-	-12381,88	0,8	580780
-	-	-	-	388917	4,8	62200,20	-	-	-	-	28126,40	0,7	-	-32280,26	0,7	8008

Index (suite)

Pages	Pages	Pages
L	R	U
Levee des rivières (voies) 63	Récapitulatif des charges de fonctionnement selon classification fonctionnelle 245	Urbanisme 54
Levee en remblaiement (voies) 62	Récapitulatif des charges et des revenus par département 8	
Logistique et concourage (voies) 138	Récapitulatif des charges et des revenus par service 9	
Logistique et technique (voies) 59	Récapitulatif des revenus de fonctionnement selon classification fonctionnelle 243	
	Récapitulation des subventions par département des dettes 152	
M	Récapitulation des subventions par département sans subventions relatives à des prestations en nature 247	
Maison des arts du Outil 80/87	Récapitulation des subventions par service 155	
Maison Tavel 94	Récapitulation des subventions par service sans subventions relatives à des prestations en nature 153	
Manufactures et matériel de filer (voies) 60	Récapitulation des subventions par fonction et département 156	T
Microfilage 97	Récapitulation des subventions par fonction et département 154	Tableau récapitulatif des amortissements 2002
Musee Arana 95	Réception accord Hôpital-de-Ville, 5 28/36	Tableaux divers 37
Musée d'Art et d'Histoire 96	Relations européennes (service des) 16	Taxes professionnelles 87
Musée de la Préhistoire 98	Ressources humaines 17	
Musée de la Préhistoire 98	Résumé des charges par département (sans impôt internes) 240	
Musée d'histoire des sciences 103	Revenus des capitaux 29	
Muséum d'histoire naturelle 86	Revenus et charges diverses du personnel 17	
Musique contemporaine 86	Rock, jazz, ethno 86	
		V
N		Villa Douai 81/87
Nettoyement du domaine public (voies) 63		
Nuit de la Science (la) 98		
	S	
O	Saint-Gervais Gualens 80/87	
Office communal d'appreciations économiques 126	Salle Ponce (ex-utilitaires) 88	
Observatoire forestier (Administration 4) 53	Salle commandes (gérance immobilière municipale) 35	
Orchestre amateurs 85	Spectacles populaires 124	
Orchestres professionnels 85	Spontans pompiers-volontaires 125	
	Stagiaires auxiliaires 51	
P	Secrétariat dpt municipal de l'aménagement, constructions et voirie 15	
Palinours (service des sports) 121	Secrétariat général 77	
Personnel occupé par l'administration municipale des 234 82	Section accueil et gérance (art et culture) 75	
Personnes âgées 121	Section scolarité culturelle 141	
Pompes funèbres et cimetières 140	Social (service, direction) 86	
Promotion culturelle (administration) 81	Société d'écocritiques 89	
	Soutiens au livre 89	

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'image du timonier heureux d'amener son navire à bon port, je suis très satisfait de conclure cette dernière escale de la législature dans des chiffres noirs et ce pour la quatrième année consécutive.

Le chiffre de notre boni annuel vous est déjà connu, il est de 53,6 millions de francs et je vais vous épargner, à l'occasion de cette séance plénière, une fastidieuse et soporifique énumération des chiffres conduisant à ce résultat. La commission des finances, à qui vous allez certainement renvoyer ce rapport de gestion, aura tout loisir de se pencher sur les comptes détaillés de l'exercice 2002.

Qu'il me soit cependant permis de vous faire part de quelques réflexions. En premier lieu, et je crois qu'il faut à tout prix garder ce point en mémoire, notre résultat positif est principalement dû à une hausse importante de nos revenus, supérieurs aux prévisions du Département cantonal des finances. En effet, dans une conjoncture moins favorable et au vu de l'accroissement très important de nos charges de fonctionnement, c'est un résultat bien moins confortable, voire déficitaire, auquel nous aurions pu aboutir. A relever cependant que, si augmentation des charges il y a, il s'agit d'un choix délibéré de notre commune, puisqu'elle résulte du vote du budget par votre Conseil. Pour sa part, l'administration municipale a assuré une gestion maîtrisée des dépenses et est restée dans les limites budgétaires qui lui ont été octroyées, sauf exceptions dûment justifiées. Je pense que ce fait mérite d'être noté.

Si je rappelle ces éléments, ce n'est bien entendu pas innocent. En comparant les revenus enregistrés aux comptes 2001 et 2002, un fléchissement important de 7 millions de francs apparaît en raison de la diminution du revenu des impôts. C'est clairement un appel à la prudence que je souhaite ainsi vous adresser, car, outre cet enseignement des comptes 2002, la situation politique mondiale et la croissance économique dans notre pays nous incite à modérer toute euphorie débordante.

La seconde remarque a trait à l'endettement de la Ville de Genève. Durant l'année 2002, nous n'avons pas emprunté sur le marché des capitaux pour financer nos investissements et nous avons procédé au remboursement de 100 millions de francs d'emprunts. Ce résultat découle de deux phénomènes. Le premier est la réalisation d'un excédent de financement de 83 millions de francs. Celui-ci résulte du boni de 53 millions de francs et des amortissements ordinaires et complémentaires à hauteur de 107 millions à mettre en regard avec le montant des investissements de 78 millions de francs en 2002. Le second consiste en notre niveau de trésorerie très élevé durant l'exercice écoulé et qui a permis de couvrir nos besoins en liquidités.

Le résultat 2002 sur ce plan est donc tout particulièrement réjouissant, puisque notre dette a diminué à 1,695 milliard de francs au 31 décembre 2002, concrétisant un désendettement de 220 millions sur la durée de la législature. Je crois que c'est un point qu'il faut relever, car je trouve que c'est formidable.

Je rappelle que cette maîtrise rigoureuse de la dette de la Ville est un des objectifs prioritaires du Conseil administratif et que la diminution de celle-ci que nous avons connue ces dernières années, associée à l'accroissement de nos revenus, nous a permis de nous approcher des normes admises notamment par des instituts tels que Standard & Poor's qui est en charge de la notation de la Ville de Genève.

Cette situation favorable ne doit pas nous empêcher de voir à moyen terme; cela est d'autant plus important que les prévisions sur quatre ans réalisées par les services font apparaître des besoins en financement nécessitant de nouveaux emprunts dès 2004, notamment en raison des projets d'investissements planifiés.

Des choix devront être réalisés pour que la tendance favorable que nous avons suivie depuis quelques années se maintienne.

Voici, en préambule à l'examen que vous allez faire en commission, les quelques réflexions que je voulais vous faire partager ce matin. Les détails plus techniques vous seront bien sûr fournis lors de mon audition en commission. Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'ai l'honneur de commencer le débat sur l'entrée en matière des comptes. Je rappelle donc à l'ensemble du Conseil municipal que nous ne sommes pas en train de voter les comptes, mais seulement l'entrée en matière et, s'ils correspondent au budget voté en décembre 2001, il n'y a pas de raison de les refuser, sauf pour certains groupes qui avaient refusé le budget et qui, certainement, s'abstiendront sur cette entrée en matière.

Ayant reçu les documents officiels ce matin, je ne ferai qu'une présentation entrée en matière sur les différents éléments communiqués par le magistrat du département des finances.

Evidemment, sur le papier les comptes sont bons, sont même très bons. Il a été rappelé un excédent de 53,6 millions de francs sur les comptes de fonctionnement. Si je mentionne cette somme, et je n'en mentionnerai pas beaucoup durant cette intervention, c'est simplement pour dire que, si certains groupes - je préciserai: dans l'opposition - avaient proposé une diminution d'impôts lors de l'entrée en matière sur le budget, nous ne verrions pas aujourd'hui cet excédent de

53,6 millions de francs. J'aimerais tout de suite couper court, il est vrai qu'arithmétiquement parlant on aurait pu imaginer une baisse d'impôts, mais, vous savez, chers conseillers municipaux, que, lorsqu'on a procédé à une augmentation des centimes additionnels, il est toujours très difficile de les diminuer, le cas échéant. Je ne veux pas ouvrir de nouveau le débat sur ce sujet, mais vous savez très bien à qui profite une diminution d'impôt; ce n'est certainement pas la population défavorisée de la Ville de Genève qui va en profiter.

Cela étant dit, il n'est pas déplaisant d'avoir 53,6 millions de francs comme excédent sur les comptes de fonctionnement, parce que cette somme va aller augmenter la fortune. Actuellement, notre fortune joue le rôle d'amortisseur conjoncturel. En effet, lorsqu'on est en excédent, on augmente cette fortune et lorsqu'on est en déficit, on puise dedans. Il est de bon ton de créer des coussins conjoncturels; nous en avons un, c'est notre fortune.

Le deuxième élément pour affirmer que les comptes sont bons, c'est l'excédent de financement. On observe que ce dernier est d'un peu plus de 80 millions de francs et je rappelle que ce chiffre est excellent. Il est important de rappeler pourquoi nous avons cet excédent de financement. Premièrement, c'est grâce à notre excédent de fonctionnement, que je viens de citer et, deuxièmement, c'est à cause des amortissements complémentaires que nous avons créés sur deux exercices budgétaires. Ces amortissements complémentaires nous ont permis d'avoir un autofinancement supérieur à 100% et, de ce fait, ils nous ont permis de diminuer la dette.

De plus, si, par comparaison aux comptes 2001, les investissements nets votés et réalisés sont supérieurs en 2002, puisqu'ils avoisinent 80 millions de francs, ce montant est encore très faible par rapport aux 100 et 150 millions que nous votons chaque année. En l'occurrence, pour la petite histoire, on n'a pas le tableau sous les yeux, mais, pour 2003, je peux vous dire que le Conseil municipal a déjà voté plus de 160 millions de francs d'investissements. Voilà pour les éléments positifs.

Maintenant, j'ai deux ou trois petits détails à développer. Il est toujours facile de comparer un budget voté et les comptes le concernant. Ici, j'ai envie de faire un exercice - certains partis sont maîtres en l'ouvrage - celui de comparer les comptes 2001 et les comptes 2002.

Si j'examine les revenus 2002, M. Muller les a déjà mentionnés, en comparaison des comptes 2001, je constate que, globalement, la rentrée des impôts a diminué de 12 millions de francs en 2002 et cela doit nous engager à la prudence pour nos prochains budgets. Cela a été mentionné, mais je tiens à le rappeler, parce que c'est important: nos impôts diminuent en comparaison des comptes et, comme vous savez que la conjoncture actuelle est encore moins bonne que celle de l'année précédente, il faut s'attendre à une diminution des revenus sur les

comptes. Il est vrai que les personnes physiques sont toujours en augmentation, mais il y a un effet d'inertie dû à l'économie; par contre, les personnes morales sont nettement en diminution.

Je vous livre une petite anecdote concernant les revenus. Il se trouve que les impôts sur les chiens diminuent de 43%. Nous verrons cela lors de l'étude en commission, mais est-ce que cette somme signifie que la population devient de moins en moins citoyenne et oublie de payer l'impôt sur les chiens? C'est une question qu'il faudra se poser.

Parlons maintenant des charges. Il est vrai que, globalement, les charges augmentent - je compare toujours les comptes 2002 aux comptes 2001. Les charges augmentent dans le chapitre 30, c'est-à-dire le personnel. Alors, à cause de quoi? A cause des nouveaux engagements votés par la majorité de ce Conseil; la titularisation des faux temporaires, avec l'aval de l'ensemble du Conseil municipal, et les mécanismes salariaux. Cette augmentation du chapitre 30 était prévue; elle émane de la volonté politique de la majorité de ce Conseil municipal, ce qui montre évidemment une politique dynamique d'engagement du personnel.

Concernant le chapitre 31, chaque année, les Verts observent l'évolution de celui-ci dans les comptes; je peux vous dire que les charges sur ce chapitre 31 diminuent et que cela est de bon augure. A ce sujet, nous pouvons remercier l'ensemble du personnel de la fonction publique qui a su faire des économies sur les gommes et les crayons.

Ensuite, il y a, je le répète, un très bon signe, qui est celui de la charge de la dette qui diminue, grâce au taux d'intérêt très bas et surtout grâce à la diminution de la dette elle-même.

La dernière charge qui est en augmentation et que je voulais mentionner concerne les subventions. Certains se plaindront de ce qu'elles sont en augmentation et d'autres diront le contraire. Personnellement, je dirai que c'est bien, parce que je n'ai pas encore trouvé, à part de diminuer les impôts, mieux que les subventions pour finalement redistribuer une partie de nos ressources financières alimentées par nos citoyens aux personnes «méritantes».

Sur ce, Monsieur le président, je m'arrêterai là, parce que ce n'est qu'une entrée en matière. Les Verts accepteront la prise en considération de ces comptes et les renverront à la commission de finances.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Les comptes 2002, comme mon prédécesseur l'a déjà dit, les derniers de cette législature, sont positifs. Ils nous ont permis de réduire la dette tout en maintenant les prestations sociales, les subventions à

l'encouragement aux sports, l'accès à la culture pour tous et, en plus, ils ont maintenus les mécanismes salariaux et ont permis la titularisation du personnel temporaire.

Toutefois, en regardant le rapport de gestion de plus près, on y apprend beaucoup de choses. Si la plupart des services atteignent leurs objectifs, certains ne les atteignent pas pour différentes raisons, dont une, dont nous sommes principalement responsables, le manque de personnel. Si nous n'avions pas été aussi critiques et aussi négatifs lorsqu'une demande de personnel supplémentaire est faite, certains de ces objectifs auraient pu être atteints, notamment au Secrétariat général.

J'ai feuilleté ce document, et tout en le consultant, je suis arrivée aux pages 198 et 199, vous pouvez les consulter. J'ai essayé de comprendre à qui étaient attribuées les subventions ponctuelles. Si quelqu'un arrive du premier coup d'œil à me dire à combien se monte la subvention aux Montreurs d'image, qu'il me le dise. Personnellement, j'ai dû compter dans chacune des deux colonnes le nombre de lignes pour trouver la somme de 70 francs dévolue à cette compagnie. La lecture de ces pages n'est pas facile, il n'y a pas de quadrillage entre les lignes et l'espace entre les deux colonnes est très important.

A propos de l'impôt sur les chiens, j'ai une partie de la réponse au fait que cette recette soit en diminution. La puce électronique est devenue obligatoire pour tous les chiens. Les propriétaires de chiens croient, en toute bonne foi, que, lorsqu'ils payent la puce électronique, ils payent aussi l'impôt, ce qui est faux. Il semble que, lorsqu'ils payent la puce, il faudrait leur indiquer que l'impôt reste toujours redevable.

Nous sommes satisfaits de ces comptes, nous les examinerons en détail à la commission des finances où notre groupe est tout à fait d'accord de les renvoyer.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aurai assez peu de propos inédits à formuler parce que M. Perler a fait un rapport complet et j'avais noté plusieurs points que lui-même a déjà évoqués. Alors, bravo, Monsieur Perler, et bravo aussi à vous, Monsieur Muller, qui avez très bien présenté la situation en indiquant quelque chose qui nous importe beaucoup. Cela consistait à dire que, certes, les dépenses n'ont pas explosé, mais que, comme elles sont d'un niveau élevé, on pourrait quand même s'attendre à ce que le Conseil administratif soit plus attentif et tente de ne pas aller au-delà du budget. Même si l'augmentation est assez faible, puisqu'elle est de l'ordre d'à peu près 2%, pour nous, c'est important, parce que cela montre qu'il n'y a pas véritablement, du côté du Conseil administratif, la volonté de faire mieux que ce qu'on lui a demandé de faire avec un tout petit peu

moins de moyens. C'est une attitude générale qui est très importante pour des autorités, surtout à une période où, probablement, comme cela a été déjà relevé, on doit s'attendre à des diminutions non négligeables de recettes.

En ce qui concerne précisément ces recettes, on constate que les diminutions sont quand même importantes, puisque, si, pour les personnes physiques, on voit une augmentation de 17 millions de francs, pour les personnes morales, il y a une diminution de 28 millions de francs. La taxe professionnelle, qui correspond aussi à l'activité des entreprises, accuse une diminution de 2 millions de francs. Ce qui fait donc que l'on a pratiquement une diminution des recettes de l'activité économique deux fois plus importante que l'augmentation des revenus des personnes physiques, c'est-à-dire que l'activité économique diminue de 30 millions et que les revenus des personnes physiques augmentent de 17 millions de francs. Cela a déjà été relevé, mais je le reprends quand même; il y a donc un effet de décalage, mais il est clair qu'on peut le comprendre aisément: dans la mesure où les entreprises ont moins de revenus, le revenu de leurs propres employés va forcément diminuer. Nous savons déjà qu'il y a actuellement 14 000 chômeurs, environ 18 000 demandeurs d'emplois. Les nouvelles, que tout un chacun peut obtenir en fréquentant les milieux économiques ou les milieux syndicalistes, sont que, dans certains secteurs, jusque-là extrêmement porteurs du point de vue de l'emploi, à savoir les milieux financiers, très probablement cette année il y aura encore des diminutions d'emplois, non pas par dizaines, non pas par centaines, mais probablement par milliers, cela il faut le savoir. Il faut que ceux qui préparent le budget, y compris dans les parties au-delà du Conseil administratif, s'informent un peu pour être lucides au moment de la présentation du budget.

M. Muller a déjà relevé, mais nous voulions également le faire, que, malgré tout, et en dépit des annonces concernant ce qui va se faire en 2003, en 2002, il y a quand même eu des dépenses d'investissements insuffisantes. En effet, on est bien loin des 100 et quelques millions de francs votés, nous n'avons même pas atteint les 80 millions. On se réjouit, parce que c'est plus que d'habitude, mais c'est quand même assez grave. Cela signifie, à notre avis, qu'il est facile à l'Alternative de jouer un rôle de critique et de dire que, lorsque la majorité était à droite, celle-ci ne faisait pas, ne savait pas faire, mais que, au moment où cette même Alternative se trouve du côté de ceux qui doivent faire, elle ne fait pas. Ce n'est pas compliqué de dépenser dans le social et dans la culture, cela, tout le monde peut le faire et en plus c'est très porteur du point de vue des voix. Quant à construire, Monsieur le président, élaborer des projets, faire en sorte qu'ils soient réalisés avec un consentement général, pour le moment, à notre avis, la majorité actuelle n'a pas démontré qu'elle était très efficace sur ce plan-là. Preuve en est, le montant global des dépenses. Bien sûr, on avance des idées, on nous présente des documents qui sont très bien faits du point de vue graphique, mais, ce qui compte, ce n'est pas tant la couleur de ces documents et leur esthétique, c'est la

capacité de réaliser. Plusieurs cas nous sont connus, et c'est aussi très étonnant de voir qu'à certain moment c'est même au sein de l'Alternative, où on aime bien parler d'une seule voix, qu'on arrive à se combattre. Preuve en est, par exemple, ce qui s'est passé mardi et mercredi de cette semaine lors du traitement en séances plénières des rapports PR-195 A/B/C concernant la place des Nations, et cela, Monsieur le président, je pense que la population, à la veille d'un vote important pour un exécutif, devrait y être attentive. Effectivement, si on veut que Genève reste tout à fait forte en matière d'offres d'infrastructures, il est clair que cela passe par des modernisations, des améliorations et, parfois, par des agrandissements. On peut très bien à la fois cultiver des arbres, faire en sorte que les fleurs soient bien plantées et en même temps faire en sorte que les équipements fonctionnent et qu'ils fonctionnent encore nettement mieux que ce n'est le cas aujourd'hui.

Pour terminer, Monsieur le président, je dirai qu'en ce qui concerne la dette il est heureux que nous ayons pu la réduire, mais souvenons-nous que la dette aujourd'hui représente une charge de l'ordre de 75 millions de francs et que ce n'est pas victoire que de constater cela avec des taux d'intérêts qui sont incroyablement bas, et nous savons très bien que cette année nous pourrions avoir des surprises en la matière.

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'évidence les comptes sont bons, c'est une constatation simple, sereine et évidente. Pour qui sont-ils bons? Cela, c'est une autre question. Qui a fait que ces comptes soient bons? C'est une troisième question.

Alors, j'aimerais un peu tempérer l'enthousiasme d'une partie de cette assemblée sur la qualité des comptes. A l'évidence, ces comptes sont bons parce que le magistrat qui s'occupe des finances est un magistrat compétent qui a su tenir la trésorerie et les comptes de la Ville... (*Brouhaha et ricanements.*) Vos petits rires, Mesdames et Messieurs, vont certainement se transformer en grimaces, parce que l'éloge et le satisfecit que je donne à Pierre Muller ne vont pas s'étendre à l'ensemble du Conseil administratif, vous l'imaginez bien, ni à l'ensemble de la majorité, parce qu'il y a d'abord... (*Le brouhaha s'intensifie.*)

Monsieur le président, j'ai tout mon temps, j'aimerais quand même qu'il y ait un minimum de courtoisie. Je suis bien d'accord que, dans le rôle de l'opposition, je dis des choses qui ne sont pas forcément agréables à la majorité, mais j'aimerais au moins qu'elle ait la courtoisie de les entendre parce que je ne vais agresser personne.

Je dis simplement que, sur le long terme, ces comptes sont... (*Remarque de M. Brogginì.*) Monsieur Brogginì, il n'est que 10 h 25, je pense que vous pouvez

m'écouter... Nous sommes dans une situation qui n'est pas bonne; je ne vais pas vous donner une avalanche de chiffres, je vais simplement vous faire remarquer que, si l'on compare les recettes fiscales des comptes 2001 et des comptes 2002, on constate qu'elles diminuent en 2002. Les recettes fiscales diminuent, alors même que la crise économique n'est qu'aux portes, n'est pas encore là, ce qui veut certainement dire qu'en 2003 et en 2004 les recettes de comptes à comptes vont continuer à diminuer.

Par contre, les charges de la Ville, toujours de comptes à comptes, augmentent, et bientôt vous risquez de vous trouver dans des ciseaux qui vont se refermer, ce qui n'est pas du tout satisfaisant pour la Ville. C'est la première constatation: si les recettes diminuent, les charges continuent d'augmenter.

La seconde constatation, elle a été faite par plusieurs des préopinants, concerne le montant des investissements. Je ne suis pas de ceux qui veulent dépenser pour dépenser. Le fait que la Ville n'arrive pas à mettre en œuvre les investissements qu'elle vote pose une série de questions qui ont été évoquées. Est-ce que véritablement il y a une culture de construction et encore une culture d'opposition? Est-ce que tous ces investissements votés étaient bien raisonnables? Est-ce que ces projets pouvaient réellement être réalisés? Toutes ces questions peuvent être examinées en commission.

Ce que je constate, c'est que depuis trois ans l'autofinancement des investissements est très supérieur à 100%. En 2000, c'était 111%; en 2001, c'était 279% et, en 2002, c'est 206%. Ces trois chiffres montrent que la situation, que nous dénonçons sur la plupart des bancs au sujet des investissements, s'est dégradée en trois ans. Alors, il y a véritablement un problème sur la manière de faire ces investissements.

Je rappellerai, sans vouloir polémiquer, qu'il n'y a pas eu beaucoup de logements construits par l'Alternative en ville au cours de ces quatre dernières années, malgré les programmes. Les programmes, ah, les constructions sur le papier sont splendides, mais les constructions en pierre dans la réalité ne sont simplement qu'inexistantes.

Je ne reviendrai pas sur la question des subventions, car il est évident qu'un certain nombre d'activités sportives, culturelles, sociales dans notre ville ont besoin des subventions. Ce que nous désirons tous, c'est une analyse sérieuse de la manière dont ces subventions sont utilisées, c'est-à-dire une évaluation des politiques publiques suivies. Je constate que les mêmes partis qui, au Grand Conseil - mais qui ne sont peut-être pas dans la majorité - réclament sans cesse une évaluation des politiques publiques sont beaucoup plus discrets au sein du Conseil municipal.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons bien entendu renvoyer ces comptes en commission afin de les examiner

soigneusement. Ils ne sont pas mauvais quant aux chiffres, mais ils sont très mauvais quant aux tendances. Bien entendu, les tendances peuvent sans doute s'inverser, malheureusement, ni l'actualité politique nationale ni l'actualité politique internationale ne nous montrent le moindre indice dans ce sens et c'est pourquoi nous autres, radicaux, continuons à penser qu'une politique de rigueur, de fermeté et d'économies bien trouvées, pas de fausses économies, est quelque chose d'indispensable pour notre municipalité.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je n'entrerai pas ici dans les détails, d'abord parce que je ne pourrai pas le faire, vu que je viens de récupérer l'ensemble des comptes et que je ne peux me baser que sur le discours de M. Muller et, notamment, sur la plaquette qui nous a été distribuée par courrier. Mais je pense que ce que je vais dire suffira largement pour une entrée en matière sur les comptes 2002.

Le premier constat positif est que les comptes 2002 dégagent un boni significatif. En effet, nous avons un boni de plus de 53 millions de francs et c'est un élément qui est réjouissant. Au terme de cette législature, nous soulignons que les partis de l'Alternative ont réussi à poursuivre le développement de notre cité en assurant et en améliorant les prestations offertes aux citoyens et, parallèlement, à réduire de manière considérable la charge de la dette et la dette elle-même, bien entendu. Sur quatre ans, M. Muller vient de nous le dire ce matin, nous l'avons réduite de plus de 220 millions; c'est un chiffre qui est important et nous remarquons, à la lecture des comptes 2002, que sur l'année 2002, la dette a été réduite de 100 millions de francs. Certes - et je pense qu'il faut le souligner, il faut être honnêtes - nous avons profité durant ces quatre dernières années d'une croissance économique qui était florissante, mais nous avons eu en même temps une gestion rigoureuse des deniers de l'administration municipale. Je pense qu'il faut le répéter encore une fois ici, en matière de gestion cantonale budgétaire, nous avons aussi à souligner un effort particulier par rapport aux rentrées fiscales qui a eu des influences sur les rentrées fiscales de notre municipalité.

S'agissant de la dette et de sa soutenabilité pour les contribuables actuels que nous sommes et pour les générations futures, le Parti socialiste souhaite répéter deux ou trois points.

Premièrement, l'effort de diminution de la dette doit se poursuivre. La dette, cela a déjà été dit, se monte actuellement à 1,6 milliard de francs et les intérêts passifs de cette dette à 75,5 millions de francs. Ce sont des chiffres qui sont considérables et qui méritent une attention politique soutenue. Cette attention signifie aussi, pour nous, Parti socialiste, que tant que les montants seront aussi élevés - je répète que ce sont 75,5 millions d'intérêts passifs à rembourser chaque année - nous nous opposerons catégoriquement à toute diminution du centime additionnel en Ville de Genève.

En effet, pour le Parti socialiste, on ne peut pas envisager de réduire la dette et, parallèlement, baisser le taux de fiscalité. C'est notre option, je sais qu'elle n'est pas partagée par l'ensemble du Conseil municipal et notamment par les partis de l'Entente, mais, pour nous, si on souhaite, de manière responsable, assurer des prestations de qualité à l'ensemble de la population et garantir la solidarité entre les différentes couches économiques et sociales de la population, il est évident que l'on ne peut pas à la fois diminuer la dette et baisser le centime additionnel.

Il est clair que, si nos positions politiques étaient différentes, nous verrions certainement d'un bon œil le fait d'alléger les charges des contribuables les plus aisés. Nous rappelons toutefois, sur le sujet de la dette, que le Parti socialiste n'entend pas faire du remboursement de la dette un dogme économique. Si la situation économique se détériorait, nous soutiendrions une position nuancée, car il est impensable pour nous de réduire les prestations à la population, voire les conditions de rémunération de la fonction publique municipale, afin de faire baisser la dette.

Au regard des comptes 2002 qui nous sont aujourd'hui rendus, nous soulignons plusieurs points qui nous semblent positifs. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, ce qui a été dit par le magistrat et nous nous en félicitons. En effet, si nous comparons les comptes et le budget voté, nous remarquons que les charges du personnel et les dépenses liées aux biens, services et marchandises sont inférieures au budget qui avait été voté par ce Conseil municipal. Cela signifie que, dans les services, les magistrats ont su faire respecter une rigueur qui était même supérieure à celle qui a présidé à ce que nous avons budgété. De plus, si les charges de fonctionnement sont globalement plus élevées que ce qui avait été accepté par le Conseil municipal lors du vote du budget 2002, c'est notamment parce que le compte de pertes sur débiteurs a été augmenté. C'est une réserve qui nous est demandée par le Canton et, pour nous, il est positif qu'elle augmente; elle explique l'augmentation des charges de fonctionnement et, en ce sens-là, il n'y a pas pour nous de remarques particulières à faire.

Finalement, sur les rentrées fiscales, notre principale source de revenus, M. Pattaroni a souligné que, notamment, l'impôt sur les personnes morales avait baissé par rapport à 2001. Je me souviens d'avoir entendu de la part de M. Hermann une explication qui m'a paru tout à fait convaincante, à savoir qu'en 2001 la Ville avait réglé des litiges qu'elle avait avec certaines personnes morales et que cela avait permis d'encaisser 20 millions de francs de plus d'impôts; cela explique le décalage qu'il y a entre les impôts perçus en 2001 sur les personnes morales et ceux qui l'ont été en 2002. A entendre le directeur des finances et le magistrat, si, effectivement, en 2002 on avait encaissé moins d'impôts sur les personnes morales, cela était dû au fait que ces litiges ont été réglés en 2001 et n'apparaissent plus en 2002; somme toute, la situation est donc stabilisée.

Cela dit, je ne souhaite quand même pas faire dans l'angélisme. Il est vrai que, si les comptes sont bons, n'en déplaise à la minorité de ce Conseil, nous savons effectivement que, durant ces quatre dernières années, nous avons eu à gérer une municipalité dans un contexte économique qui était florissant, nous le soulignons. Nous savons qu'économiquement la période à venir risque de l'être moins et même beaucoup moins.

M. Lescaze parlait des tendances. Le problème de parler des tendances, c'est que ces dernières, il l'a lui-même souligné, peuvent s'inverser. Il est très difficile en matière économique d'avoir des prévisions qui soient fiables; si tel était le cas, il serait très facile de faire des budgets, de les voter, et d'avoir des comptes qui leur correspondent. Nous aurions des analystes financiers que ne se tromperaient jamais, or ce n'est pas le cas, parce que c'est une matière qui est vivante, qui repose sur mille aléas et notamment sur le principe de contingent, à savoir qu'il est très difficile de savoir exactement ce que demain nous apportera.

Cela dit, nous n'allons pas faire dans l'angélisme, je l'ai déjà déclaré. Il est vrai que, lorsque nous examinons les indices actuels, nous constatons qu'ils sont à la baisse. La situation qui s'annonce est plutôt une situation de stagnation, voir de recul économique. Mais, pour nous, cela ne signifie aucunement que nous devons remettre en question les choix politiques, les orientations qui ont été les nôtres durant quatre ans, bien au contraire. Si, effectivement, nous arrivons dans une situation économique qui sera pénible pour toute une partie de la population de la commune Ville de Genève, cela signifie que nous aurons besoin d'un Etat fort et qu'un Etat fort doit être financé. Un Etat fort, c'est un Etat qui est à même de garantir des prestations sociales, économiques, culturelles à toute une partie de ses citoyens. En ce sens-là, je pense que le travail que nous avons fait durant quatre ans est légitimé et qu'il portera ses fruits dans les années à venir si nous avons des difficultés économiques à gérer.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je me réjouis de constater que la Ville de Genève peut engranger un boni de 53,6 millions de francs et que, dans cette enceinte qui constitue un peu le monde politique de notre municipalité, groupe après groupe, chaque intervenant s'est félicité de ce résultat magnifique.

Vous me permettrez néanmoins de faire quelques commentaires. Il faut savoir si une collectivité publique, qu'elle soit municipale, cantonale ou nationale, a pour mission de faire des bénéfices et doit se comporter comme une société anonyme. En l'occurrence, nous serions en ce moment des administrateurs réunis en conseil d'administration, très heureux de voir à quel point notre société anonyme Ville de Genève a rapporté et a su faire fructifier ses entreprises. Je ne pense pas qu'une telle conception soit applicable à une collectivité publique. Nous avons

pour mission de prélever un impôt qui corresponde aux activités et missions essentielles de l'Etat ou de la commune et qui doit permettre de les financer. Nous avons donc, maintenant, à l'évidence, prélevé un impôt qui était bien supérieur à ce que nous avons l'intention de dépenser. Nous avons inscrit, dans le budget 2002, 50 millions d'amortissements complémentaires. Nous avons dégagé un boni de 53,6 millions et nous avons néanmoins réussi à augmenter les charges de fonctionnement sur un budget qui était, je vous le rappelle, aux yeux du groupe libéral, déjà fortement gonflé. Nous avons quand même réussi à augmenter nos charges de fonctionnement de 13 millions, ce qui nous porte à un total de 116,6 millions et, quand nous avons un centime additionnel qui rapporte à peu près 14 millions, cela correspond à un peu plus de 8 centimes additionnels en termes de fiscalité.

Lorsque le groupe libéral demandait, lors du vote du budget 2002, une diminution de la fiscalité de 2 centimes additionnels, il était loin du compte. Nous pouvions alors tout à fait considérer qu'avec une diminution de la fiscalité, et avec ce qui se passe aux comptes, nous pouvions tout à la fois alléger la fiscalité des ménages et réduire la dette. Au lieu de cela, nous nous enfonçons, je dirai, dans une spirale de dépenses, puisque les budgets de cette majorité ne font qu'augmenter d'année en année. Si, effectivement, nous sommes heureux de constater que la dette a diminué de 220 millions de francs en quatre ans, nous pouvons également constater que le budget de fonctionnement a augmenté de tout autant.

Maintenant, je dirai quelques mots, à brûle-pourpoint, sur le rapport à l'appui des comptes que nous avons en main depuis hier. Nous pouvons effectivement remercier le Conseil administratif, et particulièrement Pierre Muller et les services, qui nous rendent maintenant des comptes où nous avons les objectifs avec des commentaires du type «atteints» ou «pas atteints» pour chaque objectif. Cela est la première étape de ce que nous pourrions considérer comme une évaluation des politiques publiques, puisqu'un budget, je vous le rappelle, est une autorisation de dépenses, une intention politique pour savoir dans quel sens une municipalité peut aller et que les comptes sont, je dirai, la première évaluation de cette politique publique.

Quelques mots également sur la dette et sa charge. Nous pouvons effectivement constater que la charge de la dette diminue et nous pouvons toujours en remercier le magistrat Pierre Muller et le département des finances qui ont su trouver, sur le marché des capitaux, des emprunts à taux plus bas.

Maintenant, je ferai quelques remarques d'ordre plus général sur les investissements. Nous pouvons considérer que le pourcentage par rapport à notre intention d'investissements que nous votons année après année est en légère hausse par rapport à ce que nous faisons habituellement, mais il reste nettement en des-

sous de l'objectif, puisqu'il nous «manque» 24 millions pour l'atteindre: nous n'avons pas réalisé 24 millions d'investissements qui étaient prévus lors de l'année 2002, ce qui m'amène à faire deux commentaires.

Quand l'Alternative se flatte d'avoir réussi à maîtriser la dette et à la diminuer, que nenni non point. Nous avons une incapacité d'investir ce que nous votons année après année, ce qui, effectivement, provoque une augmentation de l'autofinancement de notre municipalité, et nous avons parallèlement une augmentation des revenus. Mais, de maîtrise des charges, de volonté réelle de contenir le coût du ménage municipal, nous n'en voyons pas. Et c'est presque par hasard et tout étonnés de notre incapacité, d'une part à investir et d'autre part à prévoir les rentrées fiscales et, pour certains, à entendre raison en admettant qu'une diminution de la fiscalité est raisonnable, que nous arrivons à une diminution effective de la dette, mais qui n'est pas la démonstration d'une réelle volonté politique.

Pour le reste, pour le détail plus comptable de ces comptes, dirais-je, nous les renverrons à la commission des finances.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Les comptes 2002 paraissent très bons, tout le monde l'a dit. L'étude détaillée en sera faite à la commission des finances, bien évidemment. Cependant, nous pouvons déjà dire qu'ils sont bien maîtrisés, avec des écarts globaux faibles par rapport au budget.

Ce qui est important, à savoir l'excédent des revenus, est dû, cela est vrai, tout le monde l'a dit, à des recettes supérieures aux recettes prévues. Cet excédent permet de diminuer la dette, et nous en sommes contents. Ainsi, ces comptes viennent confirmer une bonne gestion de la Ville par l'Alternative tout au long de la législature. En effet, ils donnent de bonnes indications sur la manière dont les objectifs politiques énoncés lors du budget ont été réalisés sur le plan financier, et M. Oberholzer vient de rappeler que c'est ainsi que cela doit fonctionner.

Bien sûr, avec des comptes excédentaires, nous avons dû nous opposer aux revendications réitérées de la droite pour diminuer les centimes additionnels, ce qui est une sérénade racoleuse qui commence à être habituelle. Rappelons donc que la diminution du centime additionnel ne profite finalement qu'aux contribuables aisés et très aisés. En effet, diminuer le centime additionnel, c'est diminuer les impôts des bas revenus de quelques dizaines de francs et c'est faire un cadeau de dizaines de milliers de francs aux revenus les plus hautes. A Genève, 61% des contribuables déclarent moins de 50 000 francs de revenus. Pour eux, la diminution de l'impôt de 2 centimes additionnels ne rapporterait que 0 à 60 francs

par année, c'est-à-dire extrêmement peu. On voit immédiatement qui va empocher les autres 28 millions: les nantis, dont la qualité principale n'est pas de se soucier du bien commun.

Par ailleurs, je signale que la commission des finances étudie actuellement des projets d'arrêtés du Parti libéral, qui demande, par des artifices contraignants, une diminution de la dette. Diminution des impôts, diminution de la dette, diminution des dépenses font partie des couplets obligés du moins d'Etat rabâchés par la droite depuis des années, et cela forcément au prix d'une diminution des prestations de la Ville.

Vous le savez, notre refrain parle de solidarité, de justice sociale et de redistribution des revenus; il faudra vous y habituer, à droite, car nous continuerons de le dire.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Mesdames et Messieurs, pour tous ces commentaires forts pertinents. En effet, je crois que vous avez tous compris qu'actuellement les cycles économiques sont beaucoup plus courts, donc ils se retournent avec une rapidité que l'on ne connaissait pas il y a encore quelques années. On peut donc considérer que l'économie est versatile et que, de ce fait, il faudra bien sûr adapter dans les prochaines années nos préparations budgétaires et ensuite les comptes qui en découlent.

Je suis vraiment très satisfait que ce Conseil municipal ait eu cette prise de conscience, justement devant ces cycles courts de l'économie et je souhaite ardemment que le futur Conseil municipal, celui qui a été élu le 30 mars, prenne en compte ce qui a été dit aujourd'hui et soit raisonnable.

Voilà, Mesdames et Messieurs, d'ores et déjà je vous remercie de renvoyer ces comptes à la commission des finances où mes collègues et moi-même seront à votre disposition pour répondre à vos questions et cela dans les prochains jours.

Mis aux voix, le rapport de gestion est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

4. Motion de M. Roman Juon, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste: «Pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement» (M-342)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'information sur les questions ayant trait au domaine bâti, à l'aménagement du territoire et à l'environnement fait défaut dans le canton de Genève;
- que l'architecture est mal perçue par le public et que, par voie de conséquence, on ne parle que d'économie à son propos;
- qu'une grande partie des villes européennes ont créé de tels établissements et que Lausanne en a fait de même;
- qu'il serait judicieux de créer un tel lieu pour permettre des débats, de monter des expositions concernant les projets d'architecture et d'aménagement du territoire, etc.;
- que ce lieu devrait accueillir la population, particulièrement les écoliers et les étudiants,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre l'initiative de la création d'une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et de constituer un groupe de travail formé des services concernés de l'Etat, en particulier le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, les associations professionnelles de la construction et de la défense du patrimoine bâti, les écoles de formation professionnelle concernées, avec pour mission la réalisation conjointe de ce projet avec le Canton.

M. Roman Juon (S). Cette motion est une suite à celles qui ont déjà été déposées dans ce sens-là, par exemple pour les Halles de l'Île ou pour d'autres endroits. Le problème consiste à dire que Genève a mal à son architecture. Ce qui s'est passé ces dernières années, ainsi que mardi et mercredi derniers, notamment à propos de la place des Nations prouve bien que l'on est très partagé: soit c'est une question de place, soit ce sont des questions d'argent ou de perméabilité du sol. En fait, il y a toujours une excuse, une raison certainement valable pour tempérer, mais cela démontre bien, dans ce domaine, que l'on avance très difficilement, que c'est un champ qui est miné.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui est donné comme information à la population, aux élus et aux professionnels? Les plans ne sont exposés qu'à l'Arcade municipale

¹ Annoncée, 4551.

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

du pont de la Machine, ainsi que dans le couloir d'entrée du bâtiment municipal situé au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville; il faut vraiment être motivé pour y aller. Une deuxième information est également donnée à l'entrée du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement; il y a un panneau à l'extérieur et là aussi il faut être très motivé pour y aller et il faut vraiment savoir que l'on peut y consulter les plans. Je parle donc de ce qui va se faire prochainement.

Ensuite, qu'est-ce qui a été fait dans le domaine de l'architecture par la Ville de Genève? J'ai répertorié l'exposition, très intéressante, des travaux de Mario Botta au Musée Rath, avec son bureau d'architecture au sous-sol, c'est pratiquement tout. Il y a aussi eu, il y a quelques années, un prix d'architecture. Je crois que ce prix est octroyé tous les quatre ans, mais je n'ai pas été rechercher dans les *Mémoriaux* ou dans l'histoire si cela avait lieu plus souvent. Cette profession a trait à ce que l'on voit tous les jours, le domaine bâti, mais, visiblement, on ne s'en inquiète pas trop.

Parfois, il y a un article dans la presse; la Ville fait son travail d'information, on ne peut absolument pas le nier et, au niveau de la population, l'information est aussi donnée dans les séances de concertation, néanmoins, c'est insuffisant.

Quant aux journées du patrimoine sur l'architecture contemporaine, je crois qu'elles ont eu lieu une ou peut-être deux fois au maximum, ce qui est déjà bien, c'est un réel progrès, mais, je le répète, c'est insuffisant.

Voici quelques exemples de projets qui ont passé à la trappe. Il y a eu celui de la place Neuve, qui a été critiqué non seulement pour la place en surface, mais également pour son parking et le coût général; il y a eu l'ancien projet de la place des Nations qui, comme toujours, pour de bonnes raisons, a été retiré; ensuite, il y a eu le projet de nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm, mais je ne vais pas revenir là-dessus; il y a eu la couverture de la place de Cornavin, sujet dont on en a très peu parlé, car il n'a pas dépassé le stade de la commission des travaux, le Conseil administratif, après quelques mauvais arguments, s'étant dépêché de retirer cet objet. Bref, tout a passé à la poubelle. Ces projets ont tout de même engendré des frais importants, mais disons que c'est la démocratie, c'est un droit, seulement, il n'y a pas que les frais, il y a aussi des centaines d'architectes et des centaines d'urbanistes qui ont travaillé à ces projets et qui se voient souvent, trop souvent refoulés.

Ce n'est pas une critique que j'émetts contre la Ville de Genève, car je sais qu'elle fait déjà beaucoup, mais c'est un peu contre l'état d'esprit en général qui domine dans ce domaine. La Ville de Genève organise beaucoup de concours, surtout depuis le règne de M^{me} Burnand. Il est vrai que M. Ketterer avait aussi lancé des concours, mais dans une moindre mesure.

Maintenant, ces concours sont devenus systématiques, mais, malheureusement, ils sont présentés dans le ghetto du site d'Artamis. Ce n'est pas toujours

Motion: pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

facile de s'y rendre et il n'y a quasiment que les professionnels qui y vont. Je pense que vis-à-vis de ceux qui ont travaillé pour ces concours, ce n'est pas très normal. Ne pourrait-on pas imaginer d'exposer le résultat de ces concours à la place du Molard, par exemple? La place du Molard, c'est une image, c'est un exemple; je sais que ce n'est pas pratique, c'est quasiment irréalisable à cet endroit, mais il me semble que ces concours devraient occuper la même place que les banques ou que les magasins.

La Maison Bonnet se consacre principalement à l'architecture ancienne, traditionnelle, mais elle ne fait aucun effort; c'est vrai que ce n'est pas son rôle. Ce que les visiteurs retiennent le plus lors de la visite de ce bâtiment, c'est la fameuse ancienne maquette représentant la Maison Bonnet.

Je crois qu'il faut recréer l'esprit de Genève qui a permis l'aménagement des quais, de la place Neuve, du jet d'eau, etc. A cette époque-là, on construisait, on y allait ardemment et, aujourd'hui, nous avons les résultats dont nous sommes fiers.

La plupart des villes d'Europe et du monde ont toutes leur maison de l'architecture. Les villes de Barcelone et d'Amsterdam en ont chacune une et les membres de la commission des travaux et de la commission de l'aménagement et de l'environnement de ce Conseil municipal sont allés les visiter; les plus anciens de ce Conseil municipal doivent peut-être encore s'en souvenir. C'est tout simple, c'est un lieu où l'on retrouve tous les projets, les maquettes, tout le travail qui a été accompli et cela est représenté d'une manière très didactique.

Notre motion M-342 ne demande pas mieux, elle ne demande pas à la Ville de construire ou d'acheter une maison dévolue à l'architecture et de passer à la caisse toute seule. Notre motion demande de réfléchir, en concertation avec l'État, les communes périphériques, les associations d'architectes et d'ingénieurs, les entreprises de construction du canton, les fournisseurs de matériaux, en ayant cette fois la volonté d'arriver à un résultat.

Pour terminer – j'aimerais bien que M. Ferrazino puisse écouter au moins la dernière phrase, parce qu'il est directement concerné. (*M. Ferrazino discute avec un conseiller municipal.*) Pourquoi ne ferait-on pas appel à M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, qui sera prochainement à la retraite, si je suis bien renseigné, pour piloter un tel projet, pour développer une telle idée?

Préconsultation

M. Pierre Maudet (R). Je proposerai simplement, au nom du groupe radical, de renvoyer la motion M-342 à la commission de l'informatique et de la communication, parce qu'en ce moment nous sommes justement en train d'étudier, dans

cette commission, sous la présidence de M. Breguet, l'opportunité pour la Ville de Genève de développer différents supports pour la présentation des projets d'architecture et d'urbanisme. En effet, si nous partageons le constat des motionnaires, les citoyens sont parfois fâchés avec l'aménagement de leur ville, avec son urbanisme, avec la manière dont ces projets sont présentés, et nous pensons que nous devons précisément réfléchir de manière globale à la manière de mieux les présenter.

Alors, on peut parler du cadre, en l'occurrence d'une maison, d'un espace qui serait dévolu à ce type d'activités, mais également des supports, or la commission de l'informatique et de la communication est précisément en ce moment en train d'étudier notamment la possibilité, par le biais de représentations vidéo, de mieux présenter à la population un certain nombre de choses.

Par conséquent, je fais la proposition, au nom du groupe radical, et j'espère que les motionnaires y souscriront, de renvoyer cette motion M-342, précisément maintenant, à la commission de l'informatique et de la communication, pour qu'elle puisse la traiter dans le cadre de ses travaux.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication est accepté sans opposition (3 abstentions).

5. Motion de MM. Gérard Deshusses, Pierre Reichenbach, Pierre Maudet, Jacques François, Robert Pattaroni, Alain Gallet et M^{me} Liliane Johner: «Soutien à l'association E3 (développement durable, mécanisme d'optimisation énergétique)» (M-343)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le développement durable consiste notamment à:
- réduire les émissions de CO₂,
- diffuser des technologies adaptées, à basse consommation énergétique,
- réduire la dépendance énergétique des activités industrielles,
- renforcer le tissu entrepreneurial local (*capacity building, empowerment*),
- développer de nouvelles compétences professionnelles;

¹ Annoncée, 4551.

- que le souci de la Ville est de concrétiser son effort dans le cadre de l'Agenda 21, en soutenant des projets de développement durable tant à Genève qu'en Suisse et à l'étranger;
- que la qualité du projet E3 répond aux critères de l'Agenda 21;
- que les objectifs définis par le projet visent à aider les pays en développement de façon concrète;
- que ce projet a reçu la validation du Service de l'énergie de la Ville;
- que ce projet doit être autofinancé à brève échéance (quatre années);
- qu'un bilan sera fourni au bout de trente mois (évaluation financière, énergétique et sociale) à l'ensemble des partenaires financiers du projet;
- que ce projet pourrait servir de modèle à d'autres opérations en cas de réussite;
- que l'urgence à mettre en place ce projet est manifeste,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour faciliter la réalisation du projet E3;
- à allouer à l'association E3 la somme de 300 000 francs correspondant à l'aide sollicitée;
- à exiger d'E3 une évaluation globale de la réalisation du projet après trente mois.

M. Gérard Deshusses (S). Je serai bref pour vous présenter cette motion que nous avons déjà discutée en aparté. Il s'agit ici de soutenir de jeunes chercheurs regroupés en une association dite «E3». Ces jeunes chercheurs ont mis au point un système permettant des économies d'énergie extrêmement importantes, notamment en termes d'éclairage, et ce mécanisme qu'ils ont mis en place correspond aux principes de l'Agenda 21 et du développement durable. Ces jeunes scientifiques, dans un esprit de coopération au développement, ont mis également sur pied un projet qui devrait voir sa réalisation commencer au mois de juillet à Cuba, mais, pour ce faire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est bien évident qu'ils ont besoin d'un soutien financier et c'est la raison pour laquelle ils s'adressent à notre Ville.

Il s'agit donc pour nous de soutenir ce projet d'une manière ou d'une autre, pendant un temps limité, et nous avons pour cela des garde-fous. Un bilan sera fourni d'ici à trente mois et, d'autre part, le projet - comme le mécanisme que ses auteurs ont trouvé - a été validé par M. Macherel, directeur du Service de l'énergie, qui le trouve remarquable et qui pense que ce procédé devrait voir son développement trouver une place dans notre ville dans différents projets à venir.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de trouver, si ce n'est une subvention, parce qu'il est difficile d'apporter une subvention à une entreprise privée, du moins de trouver une solution de garantie bancaire ou de prêts à terme, de façon que ces jeunes entrepreneurs soient soutenus positivement par une ville qui a toujours défendu une politique allant dans ce sens.

C'est pourquoi je vous demande soit de renvoyer la motion M-343 au Conseil administratif soit de lui faire faire un bref passage à la commission des finances, de façon que nous puissions nous déterminer. Encore une fois, les délais qui nous sont impartis sont extrêmement courts et nous ne souhaiterions pas que le projet actuellement mis en place par ces jeunes soit condamné du fait de notre propre lenteur.

M. Pierre Maudet (R). Je prends la parole pour surenchérir aux propos de M. Deshusses et prôner le renvoi de cette motion à la commission des finances. Ce qui nous a convaincus et intéressés, nous, radicaux, dans ce projet, c'est le fait que l'association E3 applique les principes qu'elle prône. Non seulement cette association vise à la promotion du développement durable par des actions concrètes, mais elle applique elle-même à son propre processus ces principes de développement durable et je trouve que cela mérite d'être soutenu.

C'est pourquoi nous prônons le renvoi de cette motion M-343 à la commission des finances pour qu'elle puisse rapidement auditionner les représentants d'E3, afin de trouver une solution conforme à leurs attentes et aux nôtres.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral, puisqu'il est cosignataire de cette motion, est également prêt non seulement à entrer en matière sur cette motion, mais aussi à renvoyer celle-ci à la commission des finances pour étude.

Néanmoins, après réflexion, nous vous proposons un amendement; il est sur votre bureau, Monsieur le président. Dans la deuxième invite de la motion, il est dit: «à allouer à l'association E3 la somme de 300 000 francs correspondant à l'aide sollicitée». Nous demandons la suppression de cette invite, parce que nous pensons que cela ne sera pas possible et nous souhaitons que la commission des finances puisse se pencher sur la manière d'aider financièrement cette association.

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième invite: «à allouer à l'association E3 la somme de 300 000 francs correspondant à l'aide sollicitée».

En effet, nous serions plus tranquilles avec cet amendement qui demande de supprimer cette invite lors de la prise en considération de la motion et de son renvoi à la commission des finances, parce que nous imaginons mal notre collectivité allouer une somme de 300 000 francs à une association qui n'en n'est pas tout à fait une, puisqu'elle fonctionne selon les critères de la société anonyme. Peut-être faudra-t-il prendre des parts? Je n'en sais rien, mais de voter d'emblée, lors de la prise en considération, 300 000 francs à cette association société anonyme ne nous paraît pas très judicieux.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne remets pas en discussion le fond de cette motion, mais je me permets de vous dire qu'il serait peut-être plus judicieux, non pas de fournir une allocation de 300 000 francs, cela se discutera à la commission des finances, mais de fournir une garantie bancaire, ce qui serait beaucoup plus simple. *(Un conseiller dit que M. Deshusses en a déjà parlé.)*

Ah, M. Deshusses l'a dit, excusez-moi, je ne l'ai pas entendu, mais il est vrai que nous en avons déjà parlé tout à l'heure.

M. Alain Gallet (Ve). Pour nous, les Verts, ce projet de motion nous intéresse au plus haut point. Vous vous souvenez sans doute d'un débat, pas si lointain, au sujet de la place des Nations, où nous avons voulu évaluer la dépense énergétique de ce projet et où nous avons même fait toute une série de propositions. Il est évident qu'on aurait presque pu espérer que cette motion vienne avant le projet de la place des Nations, ainsi on aurait pu évaluer la consommation énergétique de ce projet d'une façon plus sérieuse.

Comme un certain nombre de réticences se sont manifestées tout à l'heure à propos de l'octroi d'une subvention à une entreprise privée, il est évident que nous souhaitons que cette motion soit renvoyée à la commission des finances pour quelques auditions complémentaires.

M. Damien Sidler (Ve). Tout comme M. Oberholzer qui en a parlé tout à l'heure, nous ne sommes pas forcément convaincus qu'une subvention soit la meilleure façon d'aider au démarrage du projet d'E3, étant donné la forme qu'a prise cette association.

Nous sommes prêts, comme l'a dit M. Gallet, à envisager d'autres financements possibles à la commission des finances. Eventuellement, nous pourrions confier à cette association un mandat à hauteur de 300 000 francs, comprenant des objectifs très clairement définis, plutôt que de lui donner une subvention, ou

alors il faudrait passer par le biais de la Fondetec, puisque c'est l'organe que la Ville de Genève a créé pour aider ce genre d'entreprises ou de sociétés, cela afin de ne pas créer de précédent et afin que le Conseil municipal ne devienne pas une sorte de Fondetec bis.

M. Gérard Deshusses (S). Nous comprenons tout à fait l'argument de ne pas créer un précédent qui pourrait faire jurisprudence et c'est la raison pour laquelle nous acceptons bien volontiers l'amendement de M. Oberholzer et du groupe libéral.

Reste que, dans un esprit constructif, nous aimerions qu'une solution financière soit trouvée pour cette association. Cela pourrait être, par exemple, un mandat qui lui serait confié pour un travail en Ville de Genève.

J'aimerais aussi qu'à la commission des finances on travaille rapidement, de façon que, encore une fois, le projet que cette association a mis sur pied pour Cuba - et qui est aussi un projet prototype par rapport à son invention - puisse se réaliser dans les meilleurs délais, c'est-à-dire le mois de juillet prochain.

Mis aux voix, l'amendement libéral demandant la suppression de la deuxième invite est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

6. Motion de MM. Roberto Broggin, Robert Pattaroni, Bruno Martinelli, Michel Ducret, Alain Dupraz et René Grand: «Pour des cases de livraisons à la place Grenus» (M-344)¹.

PROJET DE MOTION

Attendu:

- que les immeubles de la place Grenus ont été ou sont en cours de rénovation;
- que de nouveaux commerces se sont installés dans les arcades;
- qu'il n'existe qu'une case de livraisons sur la place Grenus;
- qu'un parking souterrain existe sous la place;

¹ Annoncée, 4746.

- que des voitures se garent sur les trottoirs entourant la trémie d'accès au parking,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que les livreurs et commerçants de la place Grenus puissent charger ou décharger les marchandises destinées à leur commerce et d'installer des bancs pour éviter le stationnement sauvage.

M. Roberto Broggni (Ve). Effectivement, la place Grenus est en train de se modifier. Un certain nombre d'immeubles viennent d'être rénovés ou sont en cours de rénovation, de nouvelles arcades s'y installent et on constate qu'il n'y a pas de cases de livraisons sur cette place. Bien entendu, les commerçants ont toutes les peines du monde à pouvoir acheminer les marchandises dans leurs commerces, parce que l'ensemble de la place est occupé par des places de stationnement pour les voitures, alors qu'il y a un grand parking souterrain en dessous de cette place, qui fait d'ailleurs déjà l'objet de beaucoup de discussions. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons l'installation de cases de livraisons pour les commerçants, afin qu'ils puissent acheminer les marchandises dans les-dits commerces.

Dans cette motion, il est également demandé que des bancs soient installés sur la place Grenus, parce que, comme vous pouvez le constater, chaque jour de nombreuses personnes pique-niquent sur cette place. Nous demandons donc l'aménagement de quelques bancs sur le pourtour de cette place, avec, bien entendu, des poubelles. Comme vous le savez, les habitudes alimentaires ont changé, on ne mange plus chez soi, on va dans des commerces de restauration rapide et cela génère beaucoup de déchets. Plutôt que de voir ces déchets traîner à même le sol, il serait préférable d'installer quelques poubelles à côté des bancs. Et, si l'on pouvait, comme cela se fait dans d'autres villes - j'ai notamment vu cela à Berlin - avoir des poubelles sélectives pour le PET, le verre, l'aluminium et les autres matières, ce serait un avantage. Je sais qu'il y a de fortes réticences dans les services de la Voirie, mais, si cette dernière voulait faire cette expérience, ce serait bien.

Je vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à voter cette motion, qui demande des cases de livraisons, des bancs et des poubelles.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce qui nous a convaincus d'appuyer cette motion, c'est que, en attendant le grand jour où l'on pourra inaugurer la fameuse place Grenus fermée à la circulation, il nous paraît judicieux d'apporter quelques petites améliorations. C'est vrai qu'aujourd'hui, si tant qu'à faire on doit y trouver des véhicules, au moins que ce soit des véhicules qui doivent venir là parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement en raison de l'activité professionnelle.

Tout à l'heure, M. Brogini a minutieusement décrit quelques petites améliorations; il a notamment parlé des bancs. Bien entendu, nous sommes d'accord avec des bancs, des poubelles et des fleurs, mais il faudra placer ces bancs de manière que les gens tournent au moins le dos à la circulation.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que les livreurs et commerçants de la place Grenus puissent charger ou décharger les marchandises destinées à leur commerce et d'installer des bancs pour éviter le stationnement sauvage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Interpellation de M^{me} Isabel Nerny: «Qui fait quoi au Service des espaces verts et de l'environnement?» (I-92)¹.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Ce titre «Qui fait quoi au Service des espaces verts et de l'environnement» colle parfaitement à la situation. Dans ce service, il y a des jardiniers, des contremaîtres, un directeur, donc des spécialistes; ils ont appris un très beau métier, mais ils le pratiquent d'une drôle de manière. Moi, je appelle les «maniaques de la tronçonneuse».

Les arbres desséchés ne fleurissant plus et ne donnant plus de feuilles ne risquent rien; on les laisse sur place jusqu'à ce qu'ils s'écroulent. Je citerai le grand tilleul qui se trouvait devant la cathédrale, près de la place de la Taconnerie; il est tombé, mais il n'y avait heureusement personne dans les parages. Il y avait aussi trois acacias à la place du Perron, qui étaient très penchés depuis des années. Quand j'ai signalé le fait à nos spécialistes, ils m'ont répondu: «Non, non, Madame Nerny, c'est solide, ça tient encore.» Un de ces acacias s'est écroulé il y

¹ Annoncée, 4551.

à quelques années; le suivant, il y a trois ans, et le dernier, cet automne; il s'est affaissé sur une place généralement assez fréquentée, par bonheur personne ne se trouvait sous l'arbre. L'an dernier, il est arrivé la même chose au grand tilleul situé derrière l'église de la Madeleine.

Par contre, tout ce qui vit, il faut le bousiller; ça dépasse un peu, hop, on coupe, on arrache. Par exemple, sur la gauche en descendant la Treille, il y avait de magnifiques arbres de buis et de houx qui ployaient touffus et très beaux; ils viennent d'être élagués – on dit «élagage», moi, j'appelle cela «massacre». On a laissé seulement les troncs à une hauteur de 30 ou 40 centimètres. Il n'y a plus une seule branche, plus une seule feuille, c'est un alignement de bois mort. Tout le monde sait que ces deux espèces poussent très lentement. Réclamation faite à M. Roger Beer, il m'a dit que c'était une erreur de la part du contremaître et qu'il lui a «passé une bordée», etc. Malheureusement, le mal est fait et pour longtemps. «Mais, Madame Nerny, cela repoussera!» Ben voyons, c'est chaque fois la même histoire, c'est chaque fois la même réponse qui nous est donnée! Le même exemple s'est reproduit il y a quelques jours à la place du Perron. Là aussi, des arbres qui étaient pleins de feuilles et qui servaient de nichoirs aux oiseaux ont été élagués; il n'y a plus rien, plus une seule feuille, il ne reste que des troncs de 30 ou 40 centimètres. Dire que cela met des années à repousser... Par contre, ce qui est à côté, qui avait été élagué il y a deux ans et qui aujourd'hui est complètement pourri, on le laisse.

Alors, j'aimerais quand même que les choses changent un petit peu, qu'on prenne acte de ce que fait la nature, parce que généralement elle fait les choses mieux que nous.

Alors, croyez-moi, bien que n'étant pas réélue, je ne vais pas faire relâche, ce serait mal me connaître. Je pars donc en guerre contre les ennemis destructeurs de toute vie et d'esthétique. Partez avec moi, dénonçons les abus de nos spécialistes en tout genre et laissons faire la nature qui, quand elle s'en mêle, fait si bien et si bellement les choses. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, M^{me} Nerny a raison. Il y a eu quelques massacres à la tronçonneuse dans certains endroits de la ville, et j'ai fait comme M. Beer, j'ai «poussé une gueulante» pour dire à ces jardiniers que c'était inadmissible et que je ne voulais pas que cela recommence.

Je ne puis pas être derrière chaque plante, derrière chaque arbre, vous le savez, même si certains prétendent que je suis le premier magistrat, sans vouloir me vanter, qui dirige le SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement) et qui regarde la couleur de chaque fleur. Vous avez pu d'ailleurs le constater der-

nièrement avec l'Horloge fleurie et je remercie les conseillères et conseillers municipaux qui m'ont félicité pour cette décoration, mais il est vrai qu'il y a parfois des dérapages, et nous veillerons à ce que cela ne se reproduise pas.

J'aimerais quand même faire remarquer à M^{me} Nerny que, s'il y a eu quelques petits points noirs ces derniers temps, il y a aussi eu des éléments de satisfaction. Par exemple, vous avez pu constater comment on a géré, à la satisfaction des habitants, les berges de l'Arve à la Jonction. A cet endroit-là, on a élagué certains arbres - c'est vrai qu'en hiver on ne fait pas la différence entre le bois vivant et le bois mort, c'est normal, puisqu'il n'y a pas de feuilles - et certains laborantins et laborantines de Sciences II nous ont téléphoné pour nous dire que c'était un scandale, mais quand ils ont vu au printemps que certains bois morts n'avaient pas de feuilles et ne repoussaient pas, eh bien, ils ont compris la raison de notre action et ils nous ont félicités. Là aussi, on a œuvré au remplacement des arbres abattus avec de nombreux arbres qui sont même plus vigoureux. Vous avez probablement pu faire cette constatation en vous promenant sur les berges de l'Arve.

Nous continuerons dans ce sens. Dernièrement, nous avons planté un troisième cèdre du Liban devant le Musée de l'horlogerie, parce que là aussi il y avait eu un petit couac, Madame Nerny, et j'ai présenté des excuses aux habitantes et aux habitants qui se promènent régulièrement dans ce parc et qui m'ont téléphoné ou écrit pour se plaindre.

Il est vrai qu'on ne peut pas tout éviter; on a parfois de jeunes apprentis qui n'ont pas forcément l'expérience suffisante, mais il faut aussi qu'ils apprennent leur métier, il faut être un peu compréhensif. Madame Nerny, j'espère que cela ne se reproduira pas, car nous avons pris des mesures en conséquence.

Personnellement, je souhaite que vous puissiez continuer votre activité au sein de la commission consultative des espaces verts pour que l'on puisse entendre votre voix, même si, malheureusement, vous ne serez plus au Conseil municipal.

L'interpellation est close.

8. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut, André Kaplun et Jean-Pierre Oberholzer: «Contrôle de gestion» (PA-37)¹.*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que le Grand Conseil dispose d'une commission de contrôle de gestion;
- que tel n'est pas le cas en Ville de Genève où il n'existe qu'un Service du contrôle financier, qui dépend directement du Conseil administratif;
- la nécessité pour le Conseil municipal de disposer d'un outil de contrôle de gestion lui permettant, par exemple, de vérifier l'adéquation entre un crédit d'investissement, l'objectif recherché et le résultat ou le bon emploi des fonds publics, y compris des subventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article premier. – L'article 121 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété comme suit:

«Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission de contrôle de gestion».

Art. 2. – Les membres de la commission de contrôle de gestion peuvent ne pas être des conseillers municipaux.

Art. 3. – La commission peut être saisie par voie de motion ou de résolution et a également le pouvoir d'autosaisine.

Art. 4. – La commission a le droit de demander directement les renseignements et documents qu'elle juge utiles aux services ou entités subventionnées, et elle peut mandater des experts.

M. André Kaplun (L). Je ne vais pas être long. Je crois que celles et ceux qui étaient là au moment de l'examen et du vote du budget au mois de décembre s'en souviennent, j'avais présenté, à l'occasion de mon rapport de minorité, quatre documents, quatre projets d'arrêtés: deux traitaient de la dette, un de la mise en

¹ Annoncée, 5133.

place d'une politique anticyclique et enfin un traité du contrôle financier et proposait - nous l'avons d'ailleurs déjà examiné à la commission des finances - une modification du règlement sur le contrôle financier.

Lorsque la commission des finances a bien voulu traiter ces quatre objets, j'avais expliqué à mes collègues qu'en fait le projet d'arrêté qui traitait de la modification du règlement sur le contrôle financier cachait en quelque sorte un projet nettement plus ambitieux. M. Jacques François, malheureusement absent aujourd'hui, m'avait demandé alors de m'expliquer sur l'idée que nous avions derrière la tête.

Je prie mes collègues de la commission des finances de m'excuser, mais je vais répéter ce que j'ai déjà dit en commission. Lorsque, après le vote du budget, nous avons eu un peu plus de temps, j'ai commencé à creuser ce problème qui, pour nous, libéraux, consistait à introduire un concept de contrôle de gestion. Or, en prenant le projet de loi - parce qu'il ne s'agissait pas pour moi bien évidemment d'inventer quelque chose qui existait, qui est actuellement à l'étude de la commission des finances du Grand Conseil, à savoir celui qui institue une cour des comptes. En examinant ce document, très intéressant, j'ai découvert notamment - j'aurais peut-être pu le faire plus tôt, mais j'avoue ne pas suivre de très près les travaux de nos collègues du Grand Conseil - l'existence d'une commission de contrôle de gestion. Il m'est très vite apparu - c'est un avis personnel que les uns et les autres devront examiner - que l'instauration d'une cour des comptes municipale ne me paraissait pas une bonne idée. En effet, personnellement déjà, je ne suis pas extraordinairement favorable à l'institution de ce genre de cour, n'étant pas totalement convaincu, mais je veux bien partager d'autres opinions, que des juges professionnels puissent véritablement apporter une contribution aux travaux de députés ou de commissaires. J'ai donc très vite écarté l'idée de l'institution d'une cour des comptes municipale, préférant me rallier à cet outil qui existe, je crois, depuis un ou deux ans au niveau du Grand Conseil et qui est cette fameuse commission du contrôle de gestion. Il m'a paru effectivement intéressant de pouvoir disposer de cet outil au niveau municipal. Nous ignorons, chers collègues, pourquoi au niveau de la Ville de Genève cette idée n'a pas été adoptée et que, dans la liste des commissions que vous trouvez dans le règlement du Conseil municipal, curieusement, cette commission du contrôle de gestion ne figure pas.

Alors, pourquoi cette commission me paraît-elle utile en ce qui concerne nos travaux au niveau du Conseil municipal? Je pense que, sans du tout vouloir instaurer une espèce de climat de mise en doute du travail qui serait fait par tel ou tel magistrat, ce n'est pas du tout mon intention, il m'a paru intéressant de pouvoir, dans des cas précis, en ce qui concerne nos travaux au niveau du Conseil municipal, vérifier par exemple l'adéquation entre un crédit d'investissement et l'objectif recherché, le résultat obtenu, ou alors le bon emploi de fonds publics dans tel ou tel cas, ou enfin le bon emploi des subventions.

Je crois, encore une fois, que cette commission de contrôle aura le mérite tout d'abord d'exister, d'être utilisée de cas en cas, il ne s'agit pas d'en faire forcément un outil de travail permanent, mais de pouvoir examiner, voire par autosaisine, ce que sont devenus les fonds publics que vous avez vous-mêmes votés et de s'assurer qu'ils ont été correctement utilisés.

J'aimerais, avant de vous rendre la parole, Monsieur le président, très brièvement soulever un problème qui ne vous aura pas échappé dans le texte du projet d'arrêté PA-37, à savoir l'article 2. L'article 2, je vous le concède, a été introduit un peu à la va-vite, en dernière minute. A tête reposée, il m'est apparu que cet article 2 n'est pas compatible avec notre règlement du Conseil municipal. Par conséquent, je proposerai en commission, on pourrait le faire déjà aujourd'hui si vous y tenez, mais je pense que l'on peut renvoyer cela à la commission des finances où je proposerai, je m'y engage d'ailleurs, l'abrogation de cette disposition qui n'est pas conforme au règlement du Conseil municipal et de la loi sur l'administration des communes. Par contre, je proposerai à la commission des finances une version atténuée ou différente de l'article 2, qui consisterait, parce que je crois que ce n'est peut-être pas inutile, à prévoir la possibilité, encore une fois de cas en cas, de s'adjoindre en tant qu'invité, ce qui n'est pas vraiment le cas des autres commissions, des experts qui pourraient être invités à siéger avec nous, simplement pour nous faire part de leur avis, sans évidemment avoir une voix délibérative. Je pense qu'il n'est peut-être pas inutile que, dans certains cas assez techniques, on puisse bénéficier de l'apport de certains spécialistes.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Je vous propose donc de renvoyer ce projet d'arrêté PA-37 à la commission des finances et je m'engage d'ores et déjà devant vous à abroger l'article 2 en commission. Si vous souhaitez que nous le fassions aujourd'hui, je suis prêt à le faire. Je vous en remercie.

Préconsultation

M. Jacques Finet (DC). Le Parti démocrate-chrétien est particulièrement satisfait de cette proposition, car il est évident qu'il manque un regard critique sur la façon dont est gérée la Ville de Genève. Nous ne considérons pas cette gestion critiquable a priori, mais nous pensons qu'il serait souhaitable qu'elle soit soumise à un regard extérieur. D'ailleurs, le Parti démocrate-chrétien est en grande partie à l'origine du projet de cour des comptes qui est actuellement discuté au Grand Conseil.

Personnellement, je partage, et beaucoup de gens avec moi, l'avis de M. Kaplun sur le fait que des juges ne sont pas forcément les meilleurs artisans d'un

contrôle financier. J'étais donc personnellement très content de l'article 2 et je suis très triste qu'il disparaisse. J'aimerais suggérer que la commission, dans sa grande sagesse, quand elle étudiera ce projet, envisage la création d'une commission extraparlamentaire.

Nous renverrons donc très volontiers ce projet en commission.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste renverra ce projet d'arrêté à la commission des finances pour étude. Nous n'allons pas déposer ici un amendement à l'article 2, cela se fera en son temps en commission.

Simplement, sur le principe qui nous est proposé par MM. Hainaut, Kaplun et Oberholzer, le Parti socialiste pense qu'effectivement ce projet d'arrêté mérite d'être étudié, qu'il met en œuvre notamment le principe de haute surveillance qui est appliqué au niveau fédéral et cantonal. Il nous paraît sage et adéquat qu'une municipalité, surtout quand il s'agit d'une commune aussi importante que la nôtre en termes de masse financière, de personnes engagées, d'activités qui s'y développent, puisse elle aussi exercer ce principe de haute surveillance. Il nous semble judicieux que dans ce sens-là ce soient des personnes assermentées, des conseillères et des conseillers municipaux qui se chargent de ce contrôle-là, mais qu'effectivement, à l'occasion, on peut parfois s'adjoindre les lumières de personnes extérieures dans les débats ou dans les documents qui peuvent être demandés ou pour enrichir les débats qui seraient menés par les membres de la commission de gestion.

Finalement, nous soulignons qu'à notre sens c'est un bon projet et nous nous réjouissons de l'étudier à la commission des finances. Nous imaginons que son traitement sera rapide, parce qu'il n'est jamais inutile d'avoir un instrument de plus, en tout cas pour le Conseil municipal que nous sommes, qui nous permette de vérifier que la politique qui sous-tend les budgets, les comptes ou les principes que nous votons soit appliquée et de contrôler la façon qu'elle a d'être appliquée par le Conseil administratif et l'administration publique.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous renverrons également ce projet d'arrêté PA-37 à la commission des finances, parce qu'il pourrait être intéressant de l'adopter comme outil de travail.

Nous sommes contents des propos de M. Kaplun, parce que nous étions très en souci quant aux limites à mettre par rapport au contrôle de gestion et aux conditions de travail de cette commission de contrôle de gestion. A l'article 3 du projet d'arrêté, il faudra aussi que l'on définisse les conditions de l'autosaisine.

C'est très volontiers que nous étudierons cet objet à la commission des finances.

Mis aux voix, le projet d'arrêté est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à la majorité (1 opposition et 3 abstentions).

9. Motion de MM. Gérard Deshusses et Daniel Sormanni à l'intention du Grand Conseil: «Pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour les charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire» (M-348)¹.

PROJET DE MOTION

Vu l'article 37A de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 147A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985;

vu la période de prospérité économique que connaît le canton de Genève qui exerce un attrait tel que la population croît d'environ 5000 à 6000 personnes par année, au lieu de 2000 personnes en moyenne par année durant la décennie précédente, et que cette prospérité économique s'accompagne aussi d'une pénurie de logements qui va en s'aggravant à cause de la raréfaction des terrains constructibles;

vu les mesures d'aménagement prévus dans le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil en septembre 2001, visant à utiliser de manière optimale les zones à bâtir existantes, notamment par une densification des périmètres qui s'y prêtent de la zone villas et de la zone agricole;

vu les projets d'aménagement prévus sur le site de Sécheron pour l'installation de l'entreprise Serono et les coûts d'aménagement et du transfert des entreprises sur le site de la zone industrielle de Châtelaine (ZIC);

vu les deux trains de projets concrets de développement présentés par le Conseil d'Etat pour faire face aux besoins en logements, à moyen et long terme, qui représentent respectivement un potentiel de 3000 et de 6500 logements;

¹ Annoncée, 5133.

vu que ces projets de développement répondent à l'intérêt général cantonal, mais que leurs conséquences financières à court terme reposent essentiellement sur les seules communes concernées;

vu la nécessité d'être solidaires avec les communes qui assument des tâches d'intérêt général cantonal et le devoir de les soutenir,

le Conseil municipal invite le Grand Conseil:

- à légiférer pour qu'un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire soit créé dans les plus brefs délais;
- à doter ce fonds d'un financement cantonal.

Exposé des motifs

Le canton de Genève vit depuis quelques années une période de prospérité économique qui se traduit par la création d'emplois et de richesses, entre autres sous forme de retombées fiscales. Cette situation permet d'assurer à la population des prestations sociales et culturelles de qualité. Elle donne les moyens aux jeunes d'accéder à leurs propres logements et aux personnes âgées de bénéficier de l'aide à domicile. Cet attrait de Genève a pour conséquence que la population résidente du canton croît depuis quelques années d'environ 5000 à 6000 personnes par année, au lieu de 2000 personnes en moyenne par année durant la décennie précédente.

La prospérité économique s'accompagne aussi d'une pénurie de logements qui va en s'aggravant à cause de la raréfaction des terrains constructibles. C'est la raison pour laquelle les mesures d'aménagement prévues dans le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil en septembre 2001, visent à utiliser de manière optimale les zones à bâtir existantes, notamment par une densification des périmètres qui s'y prêtent de la zone villas ainsi que de la zone agricole. Rappelons que les diverses mesures d'application du plan directeur cantonal se basent sur un développement raisonnable de Genève, en application des principes du développement durable.

Pour faire face aux besoins en logements, à moyen et long terme, le Conseil d'Etat a décidé de présenter rapidement des projets concrets de développement. Un premier train de projets de densification de 12 périmètres situés en zone villas a déjà été mis à l'enquête publique. Un deuxième train de projets concerne quatre périmètres d'aménagement coordonnés, situés en zones villas et agricole et répartis dans l'agglomération et dont les études d'aménagement ont d'ores et déjà été engagées par l'administration cantonale. Ces propositions représentent respectivement un potentiel de 3000 et de 6500 logements.

Au total, 15 communes sont concernées par ces projets de développement, à savoir: Bellevue, Carouge, Chêne-Bougeries, Cologny, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Thônex, Troinex, Vernier, Veyrier et Genève. Ces communes verront donc leur population augmenter de manière souvent importante et cela à relativement court et moyen terme. Le nouvel apport de population va occasionner des dépenses communales importantes, alors que les recettes fiscales provenant des nouveaux ménages et activités n'interviendront qu'ultérieurement.

En effet, les communes concernées par cette extension urbaine sont tenues de réaliser l'équipement de base des terrains à bâtir prévu dans les plans localisés de quartier, soit les voies d'accès et les conduites pour l'alimentation en eau et en énergie ainsi que pour l'évacuation des eaux usées. Elles sont également tenues de mettre à la disposition du Département de l'instruction publique les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement primaire et à la gymnastique. De plus, les frais inhérents à l'entretien, au chauffage, à l'éclairage et à la conciergerie des écoles sont à la charge des communes.

Les finances de chaque commune concernée par ces projets de développement seront donc directement mises à contribution, alors que les communes ne disposent que d'une voix consultative sur ces projets, sous forme de préavis du Conseil municipal. En effet, en matière de projets de modification de zones de construction et de projets de plans localisés de quartier, la décision finale appartient aux autorités cantonales, soit au Grand Conseil pour l'adoption des projets de modification de zones et au Conseil d'Etat pour l'adoption des plans localisés de quartier.

Alors que ces projets de développement répondent à l'intérêt général cantonal, leurs conséquences financières à court terme reposent sur les seules communes concernées. Cette situation explique en grande partie la réticence, voire l'opposition, des autorités communales à accepter les projets d'urbanisation sur leur territoire.

Bien que le Fonds d'équipement communal joue un rôle important de solidarité intercommunale par la prise en charge des intérêts de la dette communale afférents au patrimoine administratif jusqu'à concurrence de 80%, celui-ci n'est toutefois pas l'instrument adéquat pour régler la question de la surcharge communale exceptionnelle résultant de décisions cantonales.

La mise à contribution de ce fonds dépend de l'indice de capacité financière de la commune concernée. Sur les 14 communes concernées par les projets de développement préconisés par le plan directeur cantonal, seules 7 disposent, en 2002, d'un indice de capacité financière qui leur permettrait une prise en charge par le Fonds d'équipement communal d'une partie des intérêts de leurs dettes. Les 7 autres communes devraient donc assumer entièrement leurs frais.

Il faut donc créer un mécanisme cantonal spécifique pour soutenir les communes qui assument des tâches sur lesquelles elles ne peuvent guère exercer d'influence. Nous proposons la création d'un fonds cantonal de compensation pour la prise en charge, totale ou partielle, des charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire. Ce fonds doit être entièrement financé par le Canton.

Les communes disposent depuis 2001 du droit de proposer une motion auprès du Grand Conseil. Ce droit est exercé par le Conseil municipal, sur proposition d'un de ses membres ou de l'exécutif communal. La présente motion vise à faire usage de ce nouveau droit pour inviter le Grand Conseil à donner suite à la demande communale.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, en l'absence de mon collègue M. Sormanni, je demande le report de cet objet à une prochaine séance. (*Protestations, car M. Sormanni entre dans la salle à ce moment-là.*)

Le président. Monsieur Sormanni, voulez-vous développer la motion M-348?

M. Daniel Sormanni (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers, j'espère que vous avez lu ce projet de motion. (*Dénégation de M. Bonny.*) Eh bien, vous avez eu tort, Monsieur Bonny!

Cette motion a été déposée dans différentes communes de notre canton et notre objectif est de la renvoyer au Grand Conseil afin que ce dernier puisse légiférer. En effet, compte tenu des projets d'aménagement du canton, qui sont d'ailleurs parfaitement légitimes, notamment ceux qui concernent le logement - on a pu le constater en Ville de Genève à propos des terrains de Sécheron et du déménagement des entreprises qui étaient sur le site - il y a des implications financières pour notre commune. Nous avons discuté à notre séance plénière du 12 mars dernier du rapport PR-264 A traitant de la zone industrielle de Châtelaine, donc des anciens terrains de la SIP (Société genevoise d'instruments de physique). Ces implications financières, qui peuvent parfois être importantes pour les communes, ne sont pas prévues dans la planification.

L'idée est, lorsqu'il y a des charges extraordinaires liées à des décisions cantonales concernant l'aménagement du territoire et qui a trait aux logements ou aux zones industrielles ou à d'autres objets qui impliquent des charges importantes pour les communes, que l'Etat subventionne pendant un certain temps ces

communes, en plus de la péréquation qui existe déjà et en plus du Fonds cantonal d'équipement, puisqu'il s'agit de décisions qui sont prises par le Canton, ce qui est normal, puisque c'est le Canton qui planifie l'aménagement du territoire de notre toute petite République.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter ce projet de motion de façon que les députés puissent légiférer sur ce terrain. Vous allez me demander pourquoi ne pas avoir déposé tout de suite cette motion au Grand Conseil? Eh bien, parce que je crois que, dans un premier temps, puisque ce sont les communes qui sont concernées, il serait bon que ces dernières se prononcent par rapport à cette problématique et, une fois qu'un certain nombre de Conseils municipaux se seront prononcés, le Grand Conseil, nanti des positions de la plupart des communes concernées par cette problématique, pourra prendre une décision bien plus rationnelle. Je crois que c'est ainsi, en tout cas pour nous socialistes, que nous devons concevoir la répartition des tâches et la subsidiarité des choses entre les communes et le canton. Les communes donnent un avis, il est transmis au Grand Conseil qui peut ensuite se prononcer en connaissance de cause avec l'avis des communes. Je crois que c'est ainsi que cela fonctionne le mieux.

Je vous invite donc à accepter cette motion qui n'implique aucune charge pour notre municipalité, mais qui demande au Canton de créer un fonds et de le doter de façon à pouvoir régler ces problématiques.

On a vu que la Ville de Genève aurait effectivement déjà pu en bénéficier, si cela avait existé, dans le cas que j'ai cité tout à l'heure, c'est-à-dire lors de l'aménagement des terrains de Sécheron pour l'entreprise Serono. Finalement, cela a été une décision cantonale, approuvée par la commune, mais qui implique des charges de plusieurs millions de francs, notamment pour la Ville de Genève. Ces charges n'étaient pas prévues, mais, puisque c'est nous-mêmes qui avons pris la décision, et à juste titre, de recaser la plupart des entreprises qui étaient sur ce site dans un lieu pas trop éloigné de celui où elles étaient, de façon à leur permettre de continuer d'exister et de vivre en ville de Genève, cela a entraîné une dépense de quelques millions de francs et nous aurions bien aimé que cette dépense soit prise en charge par le Canton.

Voilà une bonne idée et je vous invite à l'accepter et à la renvoyer là où elle doit aller, c'est-à-dire au Grand Conseil.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Nous approuvons volontiers cette motion, Monsieur le président, parce qu'il nous semble qu'elle peut contribuer à ce très long processus d'une plus grande justice en matière de fiscalité dans les communes par

rapport au Canton. Il faut donc bien savoir, comme l'a dit M. Sormanni, qu'actuellement on ne peut pas considérer que la prise en charge des grands investissements du Canton – même quand ils ont lieu dans un coin du canton, mais qui sont d'intérêt général – sont véritablement gérés de manière équitable.

On l'a vu en ville, avec les fameux grands projets en matière culturelle, où on a finalement admis que, demain, si l'on doit faire tels ou tels grands équipements, par exemple une nouvelle Comédie ou un nouveau Musée d'ethnographie, il faudra bien faire en sorte que l'on partage l'investissement. C'est sûr que cela peut faire de la peine à certains magistrats, mais enfin, comme demain il y aura de nouveaux magistrats, ils n'auront pas de peine rétroactive et, par voie de conséquence, on pourra sûrement aller de l'avant par rapport à ce genre d'innovation.

Il importe surtout que l'on puisse, à partir des communes, et tant mieux si la Ville s'y met, faire en sorte qu'un jour on puisse arriver à avoir un taux de fiscalité entre les communes qui soit beaucoup plus correct qu'aujourd'hui, parce que la fameuse péréquation, c'est un véritable serpent de mer. On sait très bien que les communes peuvent diminuer des impôts pour avoir moins à payer au Canton, tout en n'ayant de toute façon pas besoin de recevoir des apports du Canton, puisqu'elles ont déjà assez de moyens comme ça, même en diminuant les impôts. C'est une injustice qui dure depuis des décennies et que les milieux politiques, jusqu'à présent, n'ont pas réussi à régler.

Alors, comment faire? Eh bien, comme on le fait à l'échelon de l'Union européenne, où on demande des contributions proportionnelles aux Etats; il y a un fonds de péréquation, puis l'argent est redistribué en fonction de l'intérêt général.

Nous nous réjouissons donc de cette motion et nous invitons tous nos collègues à voter le renvoi de celle-ci au Grand Conseil.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité et renvoyée au Grand Conseil.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Grand Conseil:

- à légiférer pour qu'un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire soit créé dans les plus brefs délais;
- à doter ce fonds d'un financement cantonal.

10. Motion de M^{me} Bérengère Rosset, MM. Didier Bonny et Alain Gallet: «La loi du plus fort, ou le respect?» (M-349)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que toute vie sociale est fondée sur l'attention portée aux autres et sur l'écoute de l'autre;
- qu'il est toujours préférable, à long terme, de convaincre plutôt que de contraindre et que, pour ce faire, il faut s'entendre;
- que, malheureusement, le respect se perd au fur et à mesure que les incivilités croissent dans une société où chacun est de plus en plus souvent en concurrence avec d'autres, dans un stress permanent qui pousse chacun d'entre nous à se replier sur lui-même;
- que notre collectivité Ville de Genève se doit d'apporter la plus grande attention à l'intérêt général et à l'urbanité, afin de les valoriser davantage;
- que le bien commun est l'affaire de tous;
- que, si nous le respectons et si nous nous respectons entre nous, nous pouvons nous rendre la vie plus agréable et la société plus vivable;
- que le respect est une valeur citoyenne essentielle que nous pouvons tous partager;
- que nous pouvons faire en sorte que tous la partagent, à travers une large campagne de communication, de sensibilisation au lien social, de responsabilisation, à tous les échelons de notre société,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s'associer au parrainage de la campagne «Le respect, ça change la vie», qui est en train de se mettre en place autour du maire d'Avusy;
- rejoindre l'association en voie de constitution et d'y jouer un rôle actif;
- charger l'unité Agenda 21 d'assurer le suivi et la mise en œuvre de cette campagne, transversalement, dans tous les domaines d'activité de notre municipalité.

M. Alain Gallet (Ve). Voilà une motion qui peut éventuellement irradier l'ensemble des rapports sociaux de notre collectivité Ville de Genève et peut-être aussi ceux qui siègent dans ce Conseil municipal, où les gens, somme toute, ne

¹ Annoncée, 5133.

parlent peut-être pas trop, mais où ils écoutent peu les autres. C'est une chose qui m'avait beaucoup surpris en arrivant dans ce Conseil municipal.

L'idée est simple. Dans cette motion, la proposition est très directe; j'imagine donc qu'on peut la renvoyer immédiatement au Conseil administratif et j'espère d'ailleurs que l'ensemble de cette assemblée le fera.

L'idée vient du maire d'Avusy, M. Castella, qui s'est inspiré d'une idée qui vient de France, laquelle a d'ailleurs commencé à être appliquées plus précisément dans les écoles publiques, où il a été constaté bien des incivilités mais aussi une forme de violence comme réaction à une société non seulement de plus en plus stressante, mais créant aussi incontestablement de l'injustice. Jack Lang a soutenu cette campagne qui s'appelait: «Le respect, ça change l'école» en disant qu'il y voyait un caractère à la fois positif, offensif et constructif et qu'elle avait l'avantage d'adresser un message à chacun en particulier, jeunes ou adultes, parents, élèves ou membres de la communauté éducative. Il s'agit, comme le souligne Jack Lang, de promouvoir simultanément le respect mutuel, la reconnaissance de tous par tous, base de toute vie en société, et son corollaire appliqué à l'école: le respect du droit d'apprendre et, éventuellement ici, Monsieur le président, le respect du droit d'être écouté et le respect de ceux qui satisferont ce droit.

On imagine assez facilement à quels domaines de nos nombreuses activités cette campagne du respect pourrait être associée. J'ai là quelques étiquettes qu'avait préparées M. Castella pour une audition à la commission sociale et de la jeunesse sur un autre objet: «Le respect, ça change la commune.» «Le respect, ça change la rue.» «Le respect, ça change le boulot.» «Le respect, ça change l'école.» «Le respect, ça change l'économie.» «Le respect, ça change la famille.» Le respect, ça change la vie, ça change aussi le sport, ça change la politique et ça change l'environnement.

M. Michel Ducret (R). Ça change les conseillers municipaux.

M. Alain Gallet. Et ça change aussi les conseillers municipaux, enfin peut-être, du moins ceux qui se respecteront après.

En ce sens, M. Ferrazino a d'ailleurs pris les devants, puisqu'il a fait une campagne sur la propreté en ville dont le slogan ou le logo est: «Je respecte ma ville, je respecte ma vie.» On voit qu'il y a déjà quelques traces concrètes de l'idée contenue dans cette motion.

Il serait intéressant pour cette motion qu'elle soit renvoyée par le Conseil administratif à l'unité Agenda 21 de la Ville, de sorte qu'elle traverse l'ensemble des activités de notre commune.

Préconsultation

M. Jacques Mino (AdG/SI). Monsieur le président, sur un thème pareil, notre groupe ne peut qu'appuyer la demande qui est faite, avec cependant une certaine gêne aux entournures. En effet, de demander aux gens de se respecter, sans leur donner les conditions de pouvoir le faire, c'est un peu court.

Cela me fait penser à l'époque où je travaillais au Service du tuteur général et où on me confiait des enfants qui n'allaient pas bien, qui ne respectaient pas leurs parents, parce que ces derniers étaient en complet dysfonctionnement – M. André Fischer en sait quelque chose d'ailleurs. On soignait l'enfant pour qu'il aille mieux et qu'il respecte mieux des adultes qui dysfonctionnaient. Il faut s'occuper des deux parties à la fois, si on veut que cela marche.

Cela dit, nous sommes d'accord sur le renvoi de cette motion M-349 à l'unité Agenda 21 de la Ville.

Le président. J'attire l'attention de M. Mino que l'on ne peut pas renvoyer directement une motion à l'unité Agenda 21 qui n'est pas une commission du Conseil municipal.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s'associer au parrainage de la campagne «Le respect, ça change la vie», qui est en train de se mettre en place autour du maire d'Avusy;
- rejoindre l'association en voie de constitution et d'y jouer un rôle actif;
- charger l'unité Agenda 21 d'assurer le suivi et la mise en œuvre de cette campagne, transversalement, dans tous les domaines d'activité de notre municipalité.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Interpellation de M. Roman Juon: «Cartes de vœux annuelles du Conseil administratif» (I-93)¹.

M. Roman Juon (S). Je souhaite reposer la question orale que j'avais adressée à notre maire, il y a quelques semaines, car j'avais trouvé que la réponse était nulle et peu crédible, j'avais même été scandalisé en mon for intérieur; c'est pourquoi, aujourd'hui, je la repose sous forme d'interpellation en espérant avoir un peu plus de succès.

Il s'agit des cartes de vœux de fin d'année. Vous avez tous reçu celles de cette année, qui ressemblaient plus à un prospectus de Genève Tourisme qu'à de vraies cartes de vœux. Je souhaiterais, comme cela se fait dans d'autres municipalités - entre autres, Jean-Pascal Delamuraz, ancien conseiller fédéral, y avait eu recours - que l'on fasse appel à l'Ecole des arts décoratifs pour élaborer les cartes de vœux, aussi bien celles du Conseil administratif que celles du bureau du Conseil municipal.

Je vous demande donc de faire appel à l'Ecole des arts décoratifs déjà maintenant, les délais étant passablement longs, car en principe les responsables doivent s'y prendre aux alentours du mois de juin, parce qu'ils font des concours dans différentes classes. Je souhaiterais également, dans la mesure du possible, que chaque département puisse avoir sa propre carte de vœux; ce serait sympathique et en plus cela ferait travailler les jeunes.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

Le président. Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour... (*M. Losio demande la parole.*) Monsieur Losio, vous avez la parole.

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, je me permets de me replonger de quelques mois en arrière dans le temps. Je m'étais fixé comme objectif, lors de ma présidence, d'épuiser l'ordre du jour; de justesse, je n'y suis pas parvenu. Vous, vous y êtes parvenu avec votre bureau, aussi, je vous adresse mes félicitations et vous prie de les transmettre à votre bureau. (*Applaudissements nourris.*)

Le président. Merci, Monsieur Losio pour ces paroles. Si nous arrivons aujourd'hui avec zéro point à l'ordre du jour, c'est aussi grâce à vous; je vous remercie toutes et tous.

¹ Annoncée, 5596.

Je vous demande encore cinq minutes d'attention, car la séance n'est pas encore levée. Je prie M^{me} Saez, notre secrétaire, de lire la lettre du groupe ad hoc Agenda 21. Ensuite, nous annoncerons les propositions des conseillers municipaux qui nous sont parvenues et après seulement nous pourrons lever la séance.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 avril 2003

Concerne: groupe ad hoc Agenda 21

Monsieur le président, Madame et Messieurs les chef(fe)s de groupe,

Conformément à la résolution R-52, acceptée lors de la séance plénière du 15 janvier 2003, demandant au Conseil administratif la constitution d'un groupe ad hoc Agenda 21, celui-ci, sur la proposition de la déléguée à l'Agenda 21, M^{me} Claudine Dayer Fournet, s'est réuni pour la première fois le 9 avril 2003 entre 12 h et 13 h 50.

Y étaient convoqués les délégués de chaque parti qui avaient préparé le Forum Agenda 21 du 16 novembre 2003.

Dans un premier temps, le groupe ad hoc Agenda 21 a été constitué formellement, en élisant M. Alain Gallet (Les Verts) à sa présidence.

Il a également pris la décision de se mettre immédiatement au travail afin de réaliser les objectifs qui lui sont assignés.

Le groupe a ensuite défini la période d'avril à fin mai comme période transitoire. Lors du changement de la législature en juin 2003, comme cela se fait pour toutes les commissions spécialisées, chaque parti devra déléguer un de ses représentants au Conseil municipal. Le groupe constitué devra alors élire un nouveau président.

Dans un second temps, il a auditionné MM. Christoph Grupp (SANU) et Marc Münsters (IDEHAP) qui ont présenté la proposition de travail qu'ils entendaient soumettre à la Ville de Genève, sur un modèle s'inspirant d'une recherche en cours dans le canton de Vaud intitulée: «Mesurer les bénéfices du développement durable – Elaboration de bases scientifiques pour un instrument de suivi – Coûts / Effets / Bénéfices».

Après discussion, pour la bonne représentativité du groupe de travail et la qualité de ses travaux, il a été décidé de fixer une nouvelle réunion de travail pour finaliser l'offre qui sera faite à la Ville de Genève, sur des bases concordantes entre le Conseil administratif et les représentants du Conseil municipal.

Cette réunion se tiendra le mercredi 30 avril 2003, entre 12 h et 13 h 45, à la salle D du Palais Eynard.

Il est fortement souhaité que les partis non représentés Parti démocrate-chrétien et Parti radical à la première séance de travail délèguent un des leurs à cette réunion.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur président, Madame et Messieurs les chef(fe)s de groupe, à nos sentiments les meilleurs.

Alain Gallet
Président du groupe ad hoc Agenda 21

Copie à: M. Christian Ferrazino, conseiller administratif
M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté PA-38, de *MM. Alain Comte, André Kaplun, M^{me} Odette Saez, M. René Winet, M^{mes} Fatiha Eberle, Nicole Bobillier et Christina Matthey*: «Nombre de commissaires par parti en commission».

Nous avons également reçu les motions suivantes:

- M-359, de *MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, M^{mes} Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno*: «Protégeons durablement le massif du Mont-Blanc»;
- M-360, de *MM. Alain Gallet, Jacques Mino, Bruno Martinelli, Pierre Maudet, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, M^{mes} Christiane Olivier et Sandrine Salerno*: «L'affaire du Casino nous a servi de leçon; démêlons immédiatement les intérêts publics des intérêts privés au Stade de Genève de la Praille»;
- M-361, de *M^{me} Bérengère Rosset, MM. Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Marie Hainaut*: «Des terrasses accueillantes et sûres»;
- M-362, de *M^{me} Isabel Nery*: «Il est urgent de renforcer les contrôles des débits de nourriture».

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. L'ordre du jour étant épuisé, les deux séances plénières du 28 avril sont donc supprimées. Je vous donne rendez-vous au 6 mai 2003. Je lève cette séance, vous souhaite un bon après-midi et un bon week-end.

Séance levée à 11 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif.....	6042
2. Communications du bureau du Conseil municipal.....	6042
3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2002 (PR-275)	6042
4. Motion de M. Roman Juon, M ^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste: «Pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement» (M-342)	6566
5. Motion de MM. Gérard Deshusses, Pierre Reichenbach, Pierre Maudet, Jacques François, Robert Pattaroni, Alain Gallet et M ^{me} Liliane Johner: «Soutien à l'association E3 (développement durable, mécanisme d'optimisation énergétique)» (M-343)	6569
6. Motion de MM. Roberto Broggin, Robert Pattaroni, Bruno Martignelli, Michel Ducret, Alain Dupraz et René Grand: «Pour des cases de livraisons à la place Grenus» (M-344)	6573
7. Interpellation de M ^{me} Isabel Nerny: «Qui fait quoi au Service des espaces verts et de l'environnement?» (I-92).....	6575
8. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut, André Kaplun et Jean-Pierre Oberholzer: «Contrôle de gestion» (PA-37)	6578
9. Motion de MM. Gérard Deshusses et Daniel Sormanni à l'intention du Grand Conseil: «Pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour les charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire» (M-348).....	6582
10. Motion de M ^{me} Bérengère Rosset, MM. Didier Bonny et Alain Gallet: «La loi du plus fort, ou le respect?» (M-349).....	6588
11. Interpellation de M. Roman Juon: «Cartes de vœux annuelles du Conseil administratif» (I-93).....	6591

12. Propositions des conseillers municipaux	6593
13. Interpellations	6594
14. Questions écrites	6594

La mémorialiste:
Marguerite Conus